



**SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

RAPPORT ANNUEL **2010**

ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS



436 723

habitants

92,7 %

de déchets
valorisés

144 372 t

de déchets valorisés
énergétiquement
au CVE

18 934 t

entrantes triées
43,35
Kg/hab

81 686 t

collectées
en déchetterie

41 %

des déchets
transportés
par le train

43 831 t

de déchets verts
100,35
kg/hab

78

actions
de prévention

1912

visites des
installations
VERDI

SOMMAIRE

CHAPITRES

1	REPÈRES 2010	p. 6
2	LE SMVO EN BREF	p. 12
3	LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	p. 22
4	LES DÉCHETTERIES DU RÉSEAU VERDI	p. 30
5	LES DÉCHETS VERTS	p. 40
6	LE CENTRE DE TRI ET LA COLLECTE SÉLECTIVE	p. 44
7	LES QUAIS DE TRANSFERT & LA PLATEFORME FERROVIAIRE	p. 52
8	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	p. 58
9	COMMUNICATION	p. 66
10	BUDGET	p. 70
11	ANNEXES	p. 77

EDITORIAL



Philippe MARINI
Président du SMVO

Depuis sa création en 1996, il y a 15 ans, le SMVO a parcouru un long chemin en matière de gestion des déchets grâce au programme VERDI pour le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'Est de l'Oise.

Aujourd'hui, la population du SMVO, près de 437 000 habitants de l'Oise, bénéficie d'un service qui répond parfaitement aux réglementations européennes en vigueur en matière d'environnement, et qui va même parfois au delà des objectifs récemment fixés par le Grenelle de l'Environnement.

D'année en année, les élus du SMVO accompagnés par les services de l'équipe permanente ainsi que les prestataires et le délégataire de service public, s'attachent à s'adapter aux nouvelles réglementations et aux évolutions techniques et environnementales.

Vous trouverez dans ce rapport d'activités toutes les informations concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés du territoire : les repères 2010, le SMVO en bref, le Centre de Valorisation Énergétique, les Déchetteries du réseau VERDI, les déchets verts, le centre de tri, les quais de transfert et la plateforme ferroviaire, la prévention des déchets et la communication.

Malgré une augmentation de la population du territoire, on observe une baisse du tonnage d'ordures ménagères résiduelles et du ratio par habitant, et simultanément une nette amélioration de la performance de tri des emballages. Les habitants du territoire ont entendu le message de la prévention des déchets qui incitent à la réduction des déchets à la source, au réemploi mais qui montre aussi l'intérêt de choisir un emballage recyclable.

Ces résultats vont dans le sens des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. Parallèlement à cela, il est important de noter que les tonnages collectés en déchetteries augmentent mais légèrement ; sans doute grâce à la promotion faite sur l'intérêt du réemploi et de la récupération. L'ouverture de deux nouvelles Recycleries sur le territoire : Sud Oise Recyclerie à Villers-Saint-Paul et la Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne en plus de celle du Pays Noyonnais y ont contribué.

Parmi les grandes évolutions connues par le SMVO depuis sa création, l'année 2010 restera marquée par plusieurs projets :

- > L'étude du raccordement du centre de valorisation énergétique au réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent sur Oise, qui permettra ainsi d'utiliser la chaleur produite par la combustion des déchets pour près de 2500 logements.*
- > La proposition d'Eco-Emballages d'organiser une expérimentation test consistant à élargir les consignes de tri des emballages à l'ensemble des plastiques sur l'ensemble de notre territoire, et ainsi, d'améliorer les performances de tri et de simplifier le message auprès des habitants.*

Les technologies progressent, les filières de déchets aussi, le SMVO tente de toujours rester à la pointe de ces avancées et de progresser toujours dans le sens de l'intérêt général et à un coût maîtrisé.

En 2010, le SMVO propose un service de qualité à ses communautés de communes et communes adhérentes pour un coût qui se situe dans les meilleurs du marché actuel. Il est important de le noter et de continuer à travailler ensemble dans cette voie.

Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur de l'Oise - Maire de Compiègne

HISTORIQUE DU SMVO

smvo

- 1992** Loi du 13 juillet 1992
- 1993** Premières réunions de travail
- 1994** Études préalables réalisées par Oise la Vallée
- 1995** Consultation de toutes les communes du territoire
- 1996** Création du SMVO
- 1997** Étude de faisabilité du centre de tri (Cadet)
Choix ATMO (MERLIN)
- 1998** 1^{ère} déchetterie du réseau VERDI (CREPY EN VALOIS)
Contrat Eco-Emballages
- 1999** Étude gestion déchets organiques
(Biomasse Normandie)
- 2000** Choix du constructeur du Centre de Traitement Principal (CTP)
- 2001** 3 nouvelles déchetteries,
Choix de l'exploitant du Centre de Traitement Principal,
enquête publique, arrêté autorisation 14/12/2011 (modifié 9/01/06)
- 2002** Début construction du CTP,
1 nouvelle déchetterie
- 2003** 4 nouvelles déchetteries,
ouverture du centre de tri
- 2004** Ouverture du Centre de Valorisation Énergétique
2 quais de transfert,
3 nouvelles déchetteries
- 2005** 4 nouvelles déchetteries,
3 nouveaux quais de transfert
- 2006** 3 nouvelles déchetteries,
1 quai de transfert,
Début du programme de prévention des déchets
- 2007** 1 nouvelle déchetterie
- 2009** 1 nouvelle déchetterie
- 2010** Début des travaux des nouveaux locaux du SMVO
- 2011** Nouveau siège du syndicat
1 nouvelle déchetterie à Plailly



1

REPÈRES 2010



Indicateurs d'activité

263 283 tonnes de déchets ménagers traités

Déchets ménagers collectés

Ordures ménagères résiduelles	47,8 %	125 946 t
Collecte sélective (EMB, JRM, Verre)	11,3 %	29 738 t
Déchetteries VERDI (Hors déchets verts)	24,2 %	63 768 t
Déchets Verts	16,6 %	43 831 t

Filières

Tri et recyclage	22,7 %	59 744 t
Valorisation organique	16,6 %	43 831 t
Valorisation énergétique	52,8 %	138 913 t
Enfouissement	7,6 %	20 034 t
Traitement	0,3 %	761 t

Valorisation

Valorisation matière (Déchets du tri et Déchetteries)	59 744 t
Valorisation matière des sous produits de la valorisation énergétique (Mâchefers, métaux, PSR...)	37 702 t
Valorisation organique	43 831 t
Valorisation énergétique	134 560 MWh
Production d'électricité	77 900 MWh
Vapeur vendue	56 660 MWh

Indicateurs financiers

Budget 2010

Total dépenses :	34 791 k€
Fonctionnement :	28 936 k€
Investissement :	5 855 k€

COLLECTE

TRANSPORT

COLLECTE A DOMICILE

(hors encombrants en porte à porte)



Ordures ménagères résiduelles

(125 946 tonnes → 288,4 kg / hab)



Emballages

(9 609 tonnes → 22 kg / hab)



Journaux / Magazines

(9 325 tonnes → 21,4 kg / hab)



Déchets Verts porte à porte

(19 221 tonnes → 44 kg / hab)



Transport par le train **87 %**



Transport par camions **13 %**

164 101 tonnes → 375,8 kg / hab

AUTRES COLLECTES



Déchets verts des services techniques des communes

(6 692 tonnes → 15,3 kg / hab)



Collecte du Verre

(10 804 tonnes → 24,7 kg / hab)



17 496 tonnes → 40,1 kg / hab

COLLECTE EN DECHETTERIE



Ferrailles

3 804 tonnes
8,7 kg/hab



Encombrants incinérables

10 793 tonnes
24,7 kg/hab



Déchets Verts

17 918 tonnes
41 kg/hab



Pneus

122 tonnes
0,3 kg/hab



Textiles

92 tonnes
0,2 kg/hab



Bois

6 561 tonnes
15 kg/hab



DDS *

761 tonnes
1,74 kg/hab



Cartons

4 tonnes



Encombrants non incinérables

20 034 tonnes
45,9 kg/hab



D3E

1 980 tonnes
4,5 kg/hab



Piles

18 tonnes
0,04 kg/hab



Terres et Gravats

19 481 tonnes
44,6 kg/hab



Huiles de vidange

118 tonnes
0,3 kg/hab



81 686 tonnes → 187,04 kg / hab

* Déchets Diffus Spécifiques

RECYCLAGE & VALORISATION

2ème VIE DES MATERIAUX

Centre de Traitement Principal

Centre de tri entrants
18 934 tonnes
43,4 kg / hab

Recyclage

Exemples de 2ème vie

- Journaux > 76 664 000 journaux gratuits d'annonces
- Acier > 13 300 chariots de supermarchés
- Aluminium > 9 750 trottinettes
- Cartons > 16 200 000 boîtes à chaussures
- Briques > 1 680 rouleaux de papier toilette
- PET/PEHD > 1 010 000 couettes
- 4050 bancs publics

OMR
125 946 t
Refus
2174 t
TVI
10 793
DIB
21 920 t

Valorisation Energétique



Energie : 134 560 MWh

Electricité produite : 77 900 MWh
Vapeur vendue : 56 660 MWh

Sous produits : 40 991,71 t

Plateforme de compostage des déchets verts

43 831 tonnes
100,4 kg / hab

Valorisation Organique



Compost
14 610 tonnes

Usine de recyclage de verre

Recyclage



Verre
10 804 tonnes

Filières de Recyclage / Valorisation

Recyclage, Valorisation

Métaux
Plastique
Matériaux d'isolation
Chiffons
Huile régénérée
...

Filières de traitement

Traitement

Huiles moteurs,
Piles,
Déchets dangereux,
Amiante lié ...

Centre de Stockage

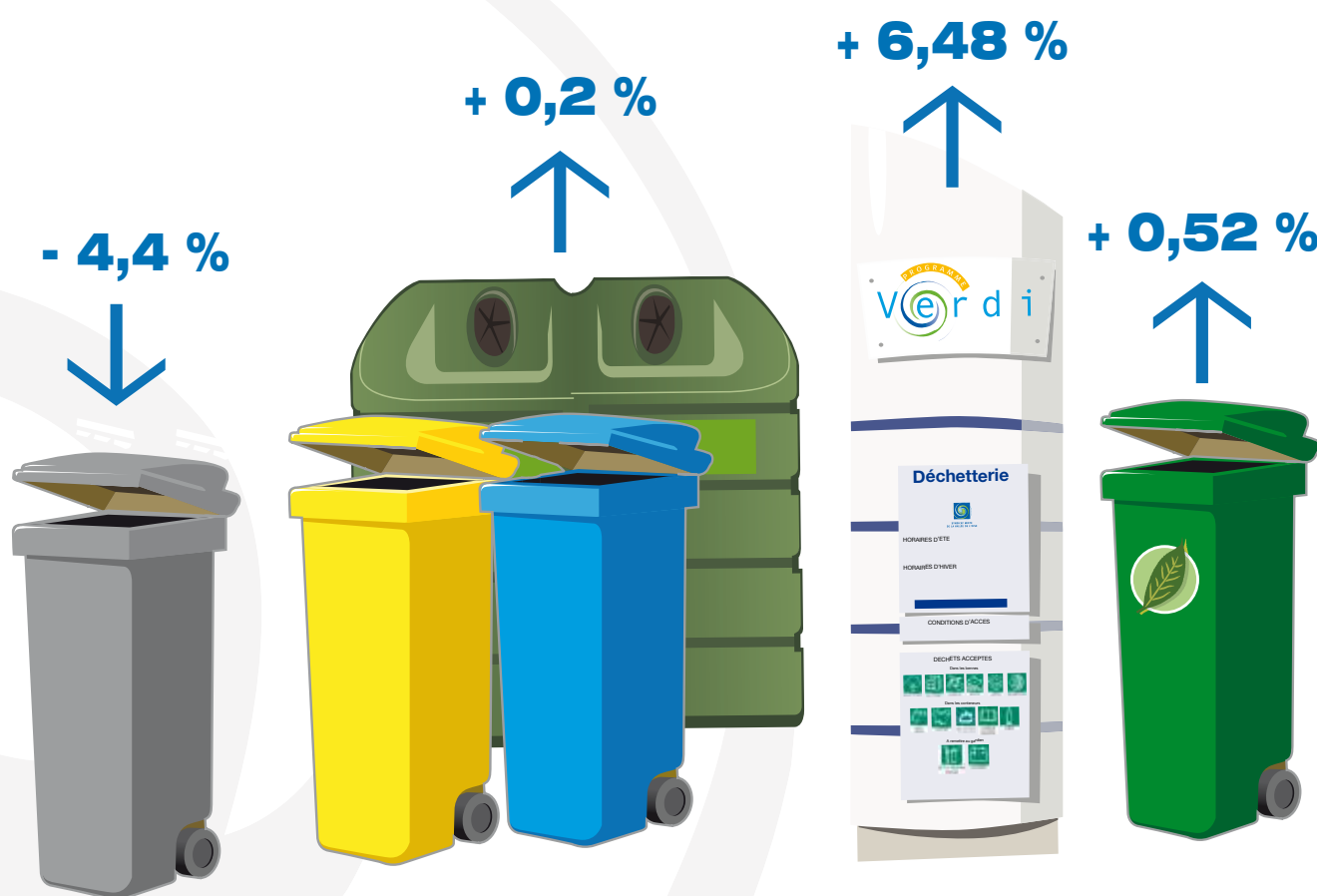
Enfouissement

Valorisation organique 15,4 % Recyclage 20,9 % Valorisation énergétique 56,4 %
92,7 %

Traitement 0,3 %

Enfouissement 7 %

> ÉVOLUTION DU GISEMENT DE DÉCHETS



OMR	
2009	2010
131 757 t	125 946 t

Collecte sélective	
2009	2010
29 680 t	29 738 t

Déchetterie	
2009	2010
76 716 t	81 686 t
dont déchets verts :	
17 867 t	17 918 t

Déchets verts	
2009	2010
43 605 t	43 831 t
dont déchets verts des déchetteries :	
17 867 t	17 918 t

EN 2010

Baisse du gisement global
- 0,23 %

2009	2010	
263 891 t	263 283 t	- 0,23 %

Baisse du ratio par habitant
- 0,94 %

2009 (*)	2010 (**)	
608,69 kg (***)	602,86 kg (***)	- 0,94 %

(*) Population SMVO 2009 : 433 885 habitants

(**) Population SMVO 2010 : 436 723 habitants

(***) Tonnages comprenant les déchets verts des Services Techniques, de la collecte en porte à porte et des déchetteries, hors collecte en porte à porte des encombrants.

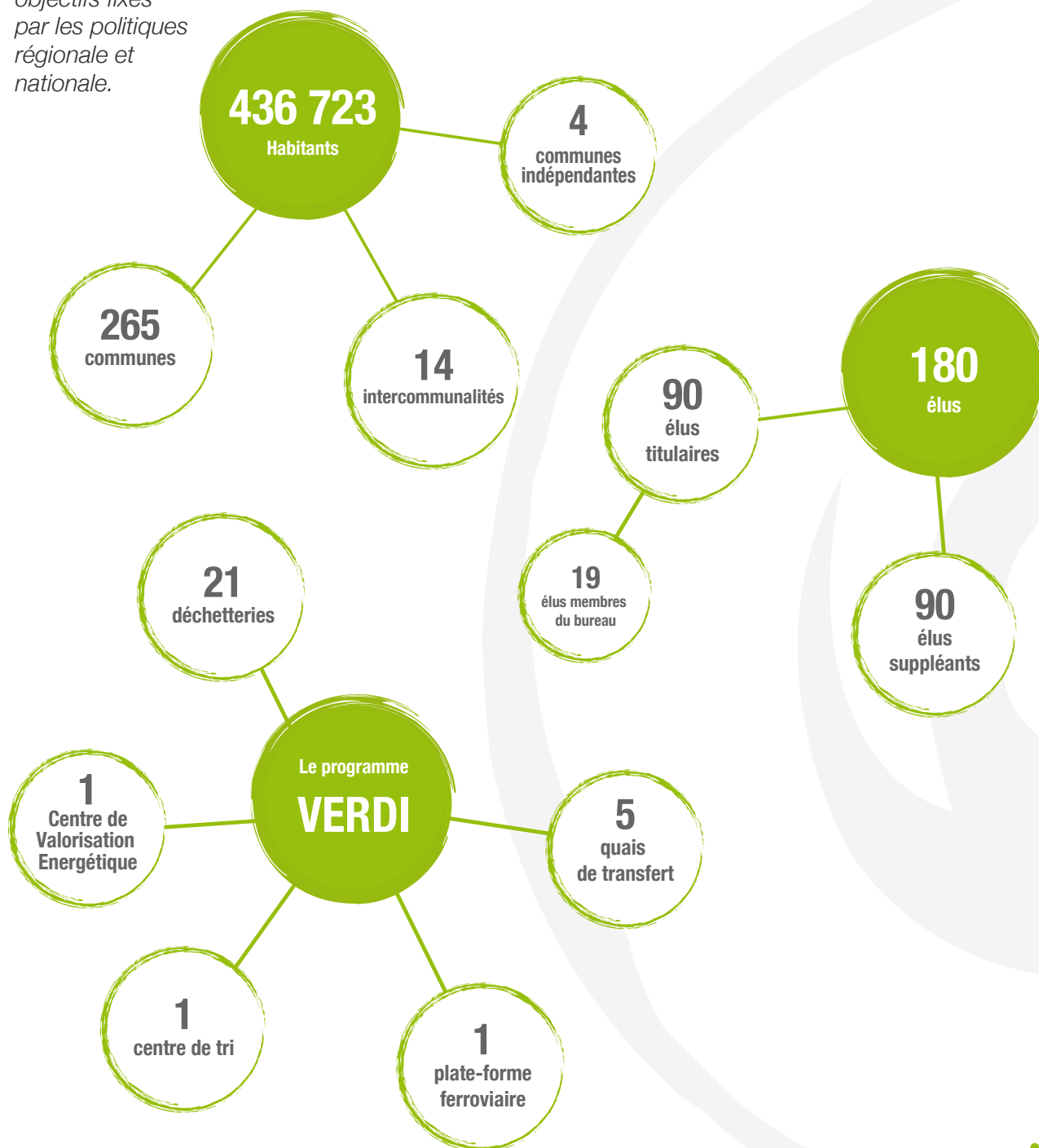
2

LE SMVO EN BREF



> Un syndicat au service des habitants de l'Est de l'Oise

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) est un acteur public du développement durable. Chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers des habitants de l'Est de l'Oise, soit 436 723 habitants, il contribue par ses engagements, sa mobilisation et l'exercice de son activité à promouvoir le développement durable sur son territoire et à atteindre les objectifs fixés par les politiques régionale et nationale.



Une mission de service public : le traitement des déchets ménagers

Le SMVO est un établissement public. Créé en 1996, il regroupe 265 communes qui sont regroupées en 14 intercommunalités et 4 communes indépendantes. Sur son territoire, il est au service de 436 723 personnes.

Le SMVO exerce une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement : le traitement des déchets produits par les ménages habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence et ont conservé la charge de la collecte.

Le SMVO gère le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de son territoire : les papiers et emballages issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les déchets verts, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries par les ménages et les artisans.

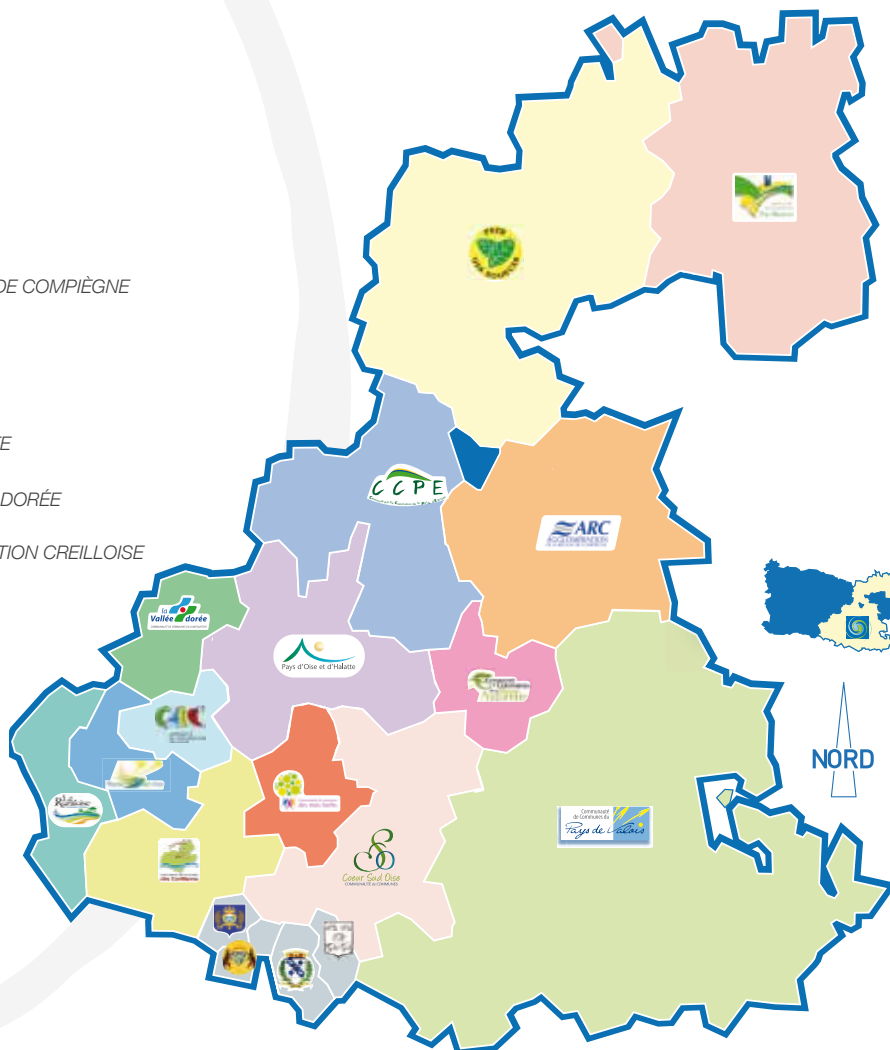
Dans ses propres installations, le SMVO trie les déchets recyclables, incinère les ordures ménagères résiduelles en valorisant la chaleur dégagée.

Le territoire du SMVO en 2010

Légende

-  CC DU PAYS DES SOURCES
-  CC DU PAYS NOYONNAIS
-  CC DE LA PLAINE D'ESTRÉES
-  AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
-  CC DU PAYS DE VALOIS
-  CC DE LA BASSE AUTOMNE
-  CC DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE
-  CC DU LIANCOURTOIS LA VALLEE DORÉE
-  COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION CREILLOISE
-  CC LA RURALOISE
-  CC DE L'AIRE CANTILIANNE
-  CC DES TROIS FORÊTS
-  CC COEUR SUD OISE
-  CC PIERRE SUD OISE
-  4 COMMUNES INDÉPENDANTES
-  ORRY-LA-VILLE
-  LA CHAPELLE-EN-SERVAL
-  PLAILLY
-  MORTEFONTAINE

— Limites Intercommunales



Une stratégie de gestion durable des déchets

La stratégie du SMVO est conforme aux orientations fixées par le Grenelle de l'Environnement et les Directives Européennes :

- > Contribuer à la prévention des déchets, pour limiter les quantités à traiter ainsi que leur nocivité,
- > Encourager et faciliter le réemploi,
- > Développer le tri et le recyclage,
- > Adapter ses capacités de traitement aux quantités de déchets produits sur le territoire, selon le principe de proximité,
- > Diversifier ses modes de valorisation, en fonction de la nature des déchets,
- > Réduire au minimum le recours au stockage,
- > Privilégier les solutions locales,
- > Limiter la circulation des camions sur les routes,
- > Maîtriser les impacts de son activité sur la santé publique et sur l'environnement.

Plan de prévention des déchets

De 2006 à 2010, le SMVO s'est engagé dans un plan de prévention et de valorisation des déchets. Des actions d'information et de sensibilisation ont été réalisées sur l'ensemble du territoire.

Le SMVO fournit également un appui technique et financier à ses collectivités adhérentes afin qu'elles agissent en faveur de la prévention et de la collecte sélective.

Le SMVO travaille en partenariat avec les acteurs institutionnels oeuvrant pour la prévention des déchets, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'Etat.

Le SMVO a renouvelé son intention de travailler sur la prévention des déchets et propose un nouveau programme local de prévention des déchets. Ce programme est soumis actuellement à l'accord de l'ADEME et du Préfet de la Région Picardie.



Des élus locaux au service des citoyens

Le fonctionnement du SMVO dépend des décisions de deux instances : le Comité Syndical et le Bureau, conduits par le président.

Le Comité Syndical :

Le SMVO est administré par un Comité Syndical composé de 90 élus délégués et 90 élus suppléants désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités et des conseils municipaux des communes membres.

Les compétences du Comité Syndical :

- > **Les questions budgétaires** : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif, etc.
- > **Les questions concernant le personnel** : la création de postes, le régime indemnitaire.
- > **Le suivi du contrat de délégation de service public d'exploitation** du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

Le Bureau

Il rassemble le Président et 18 Vice-présidents élus au sein du Comité Syndical. Il a pour charge de préparer, avec l'aide des services du SMVO, les dossiers qui seront présentés à l'ensemble des membres du Comité Syndical. Il a également des compétences propres.

Les compétences du Bureau :

- > Les **marchés publics**.
- > Les **contrats et conventions diverses**.
- > Les **acquisitions foncières**.
- > Les questions concernant le **fonctionnement courant** du Syndicat.

Les membres du bureau en 2010 :



M. Philippe MARINI
Président

Agglomération de la Région
de Compiègne



M. CHRISTIAN GRIMBERT
1^{er} VICE-PRÉSIDENT
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ET D.S.P.

Communauté de Communes
de l'Agglomération Creilloise



M. GÉRARD DEGUISE
4^{ème} VICE-PRÉSIDENT
G.T. COMMUNICATION

Communauté de Communes
du Pays Noyonnais



M. ARNAUD FOUBERT
7^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Communauté de Communes
du Pays de Valois



M. SERGE MACUDZINSKI
10^{ème} VICE-PRÉSIDENT
C.C.S.P.L

Communauté de Communes
Pierre Sud Oise



M. GÉRARD BIDAULT
13^{ème} VICE-PRÉSIDENT
G.T. PRÉVENTION

Communauté de Communes
des Pays d'Oise d'Halatte



MME ARIELLE FRANÇOIS
16^{ème} VICE-PRÉSIDENTE
G.T. COLLECTE SÉLECTIVE

Agglomération de la Région
de Compiègne



M. BENOÎT LAMY
2^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Communauté de Communes
de l'Agglomération Creilloise



M. MARCEL FOUET
5^{ème} VICE-PRÉSIDENT
G.T. TRANSPORT ET QUAIS DE
TRANSFERT

Communauté de Communes
de la Plaine d'Estrées



M. BENOÎT HAQUIN
8^{ème} VICE-PRÉSIDENT
G.T. DÉCHETTERIES

Communauté de Communes
du Pays de Valois



M. RENÉ MAHET
11^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Communauté de Communes
du Pays des Sources



M. CLAUDE PERSANT
14^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Communauté de Communes
du Liancourtois - La Vallée Dorée



M. BERNARD HELLAL
17^{ème} VICE-PRÉSIDENT
G.T. RECYCLERIES

Agglomération de la Région
de Compiègne



M. MARC CHOISY
3^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Communauté de Communes
de l'Agglomération Creilloise



M. PATRICK FLOURY
6^{ème} VICE-PRÉSIDENT
G.T. SUIVI DE LA RÉALISATION
DU SIÈGE

Communauté de Communes
de la Basse Automne



M. SERGE CARON
9^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Communauté de Communes
de La Ruraloise



M. ROBERT LAHAYE
12^{ème} VICE-PRÉSIDENT
G.T. VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
ET SUIVI DU C.T.P.

Communauté de Communes
des Pays d'Oise et d'Halatte



MME CORRY NEAU
15^{ème} VICE-PRÉSIDENTE
COMMISSION DES FINANCES
ET DE CONTRÔLE DES COMPTES

Communauté de Communes
de l'Aire Cantilienne



M. JEAN-FRANÇOIS HOUETTE
18^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Communauté de Communes
du Cœur Sud Oise

Les commissions et les groupes de travail

Parallèlement, et afin de préparer les dossiers en amont de ces réunions, plusieurs commissions et groupes de travail sont nécessaires à la préparation des différents sujets qui seront abordés par le Bureau et le Comité Syndical. Présidés par des Vice-présidents membres du bureau, ces commissions et groupes de travail préparent les dossiers avec les services du SMVO en vue de présenter des projets aboutis lors du Comité Syndical suivant.

Commission D'appel D'offres	Président Christian GRIMBERT
Commission D.S.P.	Président Christian GRIMBERT
C.C.S.P.L.	Président Serge MACUDZINSKI
Commission De Contrôle Des Comptes	Présidente Corry NEAU
Commission Des Finances	Présidente Corry NEAU

Les commissions

Jouent un rôle légal d'information et de contrôle. Certaines préparent les décisions des instances et d'autres informent les représentants des habitants sur le fonctionnement de l'élimination des déchets.

La commission d'appel d'offres

Elle rassemble 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants élus au sein du Comité Syndical. Elle se réunit 10 à 20 fois par an.

Son rôle

- > Analyser les offres proposées par les entreprises,
- > Négocier éventuellement,
- > Examiner les demandes d'avenant aux marchés en cours.

La Commission de Délégation du Service Public

Rassemble également cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants élus au sein du Comité Syndical, ainsi que le représentant de la Direction Départementale de la Consommation de la Concurrence et de la Répression des Fraudes et le receveur du SMVO.

Son rôle

- > Traiter les demandes d'avenants au contrat de Délégation du Service Public d'exploitation du Centre de Traitement Principal.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rassemble cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants dont trois sont des élus désignés au sein du Comité Syndical, et deux sont des représentants d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

Son rôle

- > Examiner le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- > Examiner les projets de modification de mode de gestion.

La Commission de Contrôle des Comptes

Rassemble des élus désignés au sein du Comité Syndical. Elle a pour compétence l'examen des comptes du délégataire en charge de l'exploitation du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

Son rôle

- > Examen des comptes du délégataire en charge de l'exploitation du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

Les groupes de travail

Le groupe de travail «Prévention»

Le groupe de travail «Prévention» est présidé par Gérard BIDAULT.

Le groupe de travail «Communication»

Le groupe de travail «Communication» est présidé par Gérard DEGUISE.

Le groupe de travail «Transport et quais de transfert»

Le groupe de travail «Transport et quais de transfert» est présidé par Marcel FOUET.

Le groupe de travail «Collecte sélective»

Le groupe de travail «Collecte sélective» est présidé par Arielle FRANÇOIS.

Le groupe de travail « Centre de Valorisation Énergétique + Centre de Traitement Principal »

Ce groupe de travail est présidé par Robert LAHAYE.

Le groupe de travail « Déchetteries »

Le groupe de travail «Déchetteries» est présidé par Benoît HAQUIN,

Le groupe de travail « Suivi de la réalisation du nouveau siège »

Le groupe de travail «Suivi de la réalisation du nouveau siège» est présidé par Patrick FLOURY.

Le groupe de travail « Recycleries »

Le groupe de travail «Recycleries» est présidé par Bernard HELLAL.

Son rôle

- > Valider toutes les actions liées à la Prévention des Déchets.

Son rôle

- > Examiner et valider le plan de communication du SMVO, les campagnes thématiques, les publications etc.

Son rôle

- > Recevoir les visites sur les quais de transfert, examiner et valider les demandes des exploitants concernés par le transfert et le transport ferroviaire. Elaborer les cahiers des charges pour ces marchés.

Son rôle

- > Valider les principes de collecte sélective suivant les évolutions en matières de Collecte Sélective (CS) et du Contrat Eco-Emballages (EE).

Son rôle

- > Gérer le bon fonctionnement du Centre de Valorisation Énergétique et du Centre de Tri.

Son rôle

- > La gestion des déchetteries du réseau VERDI et des filières de traitement des déchets, et le compostage. Il élabore les cahiers des charges marchés et le suivi qualité du service en déchetterie.

Son rôle

- > Traiter et suivre la construction d'un bâtiment pour accueillir les futurs bureaux de l'équipe administrative et technique.

Son rôle

- > Réfléchir sur la création et le développement d'un réseau de recycleries sur notre territoire et sur les conditions de fonctionnement avec notre réseau de déchetterie.

En plus des commissions organisées au sein du SMVO, il convient de citer :

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

Rassemble des élus, des représentants d'associations de protection de l'environnement et les représentants des services de l'Etat. Elle est présidée par le Sous-Préfet de Senlis et se réunit une à deux fois par an.

Son rôle

- > Respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter les installations, notamment les mesures dans l'environnement et les mesures à l'émission.

Les installations

Le SMVO gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets des habitants de son territoire, avec le programme VERDI (Valorisation Et Recyclage en Intercommunalité).

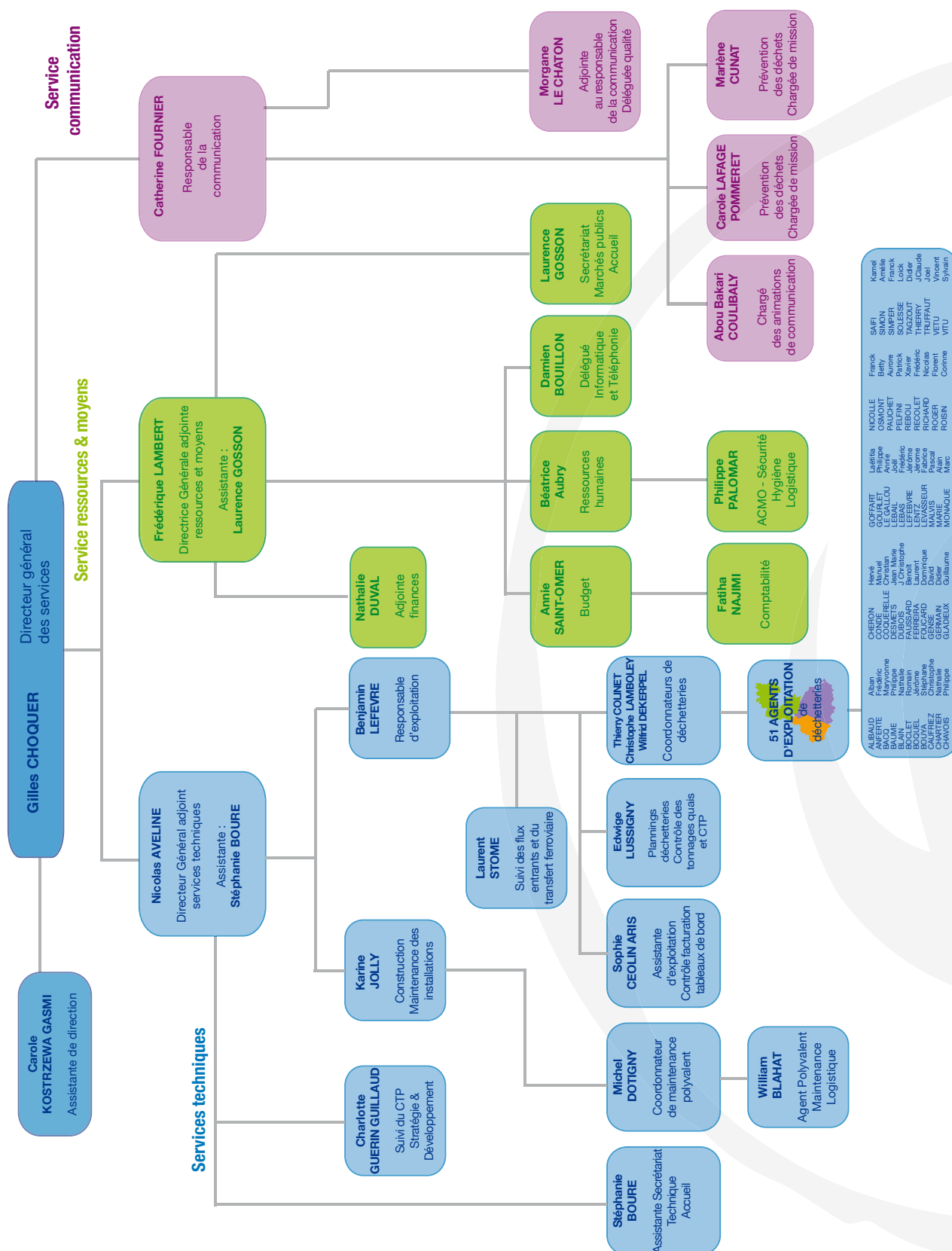
Le programme VERDI :

- > Transport des déchets ménagers et assimilés par **train**, depuis les **5 quais de transfert rail-route** construits sur son territoire.
- > Tri en vue du recyclage des emballages et journaux magazines collectés sélectivement par les communes et groupements de communes, sur le **centre de tri** de Villers Saint Paul.
- > **Valorisation énergétique** des déchets résiduels grâce au centre de valorisation énergétique de Villers Saint Paul.
- > Exploitation d'un **réseau de 21 déchetteries** réparties sur le territoire, accessibles à moins de 10 minutes pour chaque habitant, qui permettent de déposer les déchets encombrants et dangereux. (Une 22^{ème} déchetterie ouvrira en 2011 à Plailly).
- > Le **compostage** des déchets végétaux collectés auprès des particuliers et des services techniques des communes.
- > La participation à la **sensibilisation** des différents acteurs sur la gestion des déchets, notamment au travers du présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, rendu obligatoire par le décret du 11 mai 2000.



L'équipe permanente en 2010

Le personnel du SMVO se compose au 31 décembre 2010, d'une équipe de 79 personnes dont 25 personnes basées au 3 rue de l'Anthémis à Compiègne, 3 coordonnateurs de secteur de déchetteries et 51 agents de déchetterie répartis sur les déchetteries du réseau VERDI.



3

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



> Quand les déchets deviennent source d'énergie !



Pourquoi le déchet est-il une source d'énergie ?

L'incinération est un mode de traitement par élimination, comme l'enfouissement ou ce qu'on appelle plus communément « la décharge », alors que la valorisation énergétique signifie que la combustion du déchet permet une production d'énergie (vapeur / chaleur / électricité).

Selon l'ADEME, il subsiste en France 12 installations d'incinération ne pratiquant pas du tout de valorisation énergétique (traitant 522 000 tonnes/an) tandis que les centres de valorisation énergétique sont au nombre de 112 (traitant 12 999 000 tonnes/an) : 41 % ne produisent que de l'électricité, 22 % ne produisent que de la chaleur, 37 % produisent les deux (cogénération).

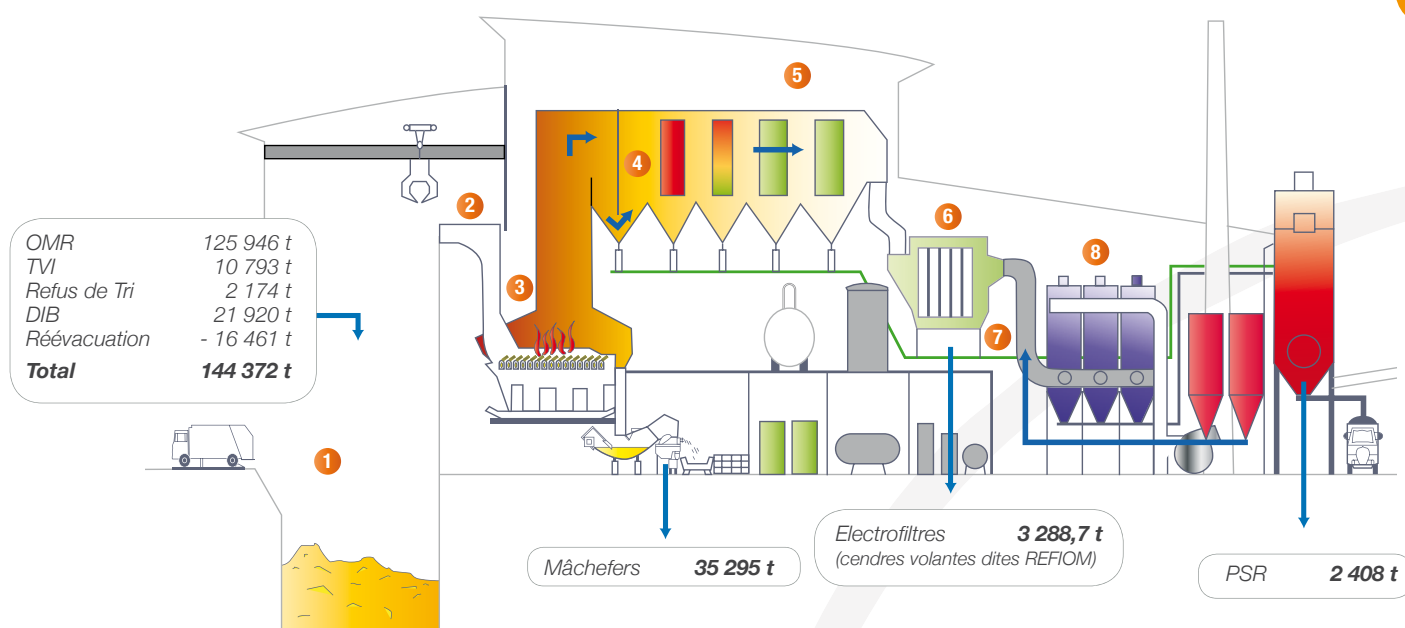
Le Centre de Valorisation Energétique de Villers-Saint-Paul fait partie des **37 % qui produisent les deux** : de la vapeur et de l'électricité grâce au principe de **cogénération**.

Le Centre de Valorisation Energétique se différencie techniquement d'une installation de type « Incinérateur », par la production d'énergie générée par la combustion des déchets : non seulement, la production d'énergie permet à l'installation de fonctionner en limitant l'appel à d'autres sources d'énergie, mais en plus l'énergie produite restante est vendue à des installations industrielles voisines et permettra bientôt d'alimenter en eau chaude le réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent sur Oise. L'électricité est vendue à ERDF.

La possibilité de vente d'énergie thermique aux industries voisines et à des réseaux de chaleur urbains, a constitué l'un des critères de choix de l'implantation du site de Villers-Saint-Paul sur la plate-forme industrielle USPU au sein de l'agglomération creilloise.



Fonctionnement du centre de valorisation énergétique



L'incinération

- 1 Après déchargement du train à leur arrivée au centre de traitement principal, les déchets non recyclables sont amenés au centre de valorisation énergétique et déversés dans la fosse de réception. Un grappin reprend les déchets et les déverse dans les trémies qui alimentent les deux fours.
- 2 A l'intérieur des fours, les déchets sont répartis sur la grille et leur combustion s'effectue en une heure environ.

La valorisation énergétique

- 4 Les gaz chauds issus de la combustion circulent dans une chaudière. L'échange thermique qui en résulte permet de produire de la vapeur.
- 5 La vapeur alimente un groupe turbo-alternateur à condensation qui permet une valorisation optimisée grâce à la cogénération, c'est à dire la production de deux types d'énergie : l'électricité (revendue à EDF) et la vapeur revendue à VSPU (plate-forme chimique).

Le traitement des fumées s'organise

- 6 Le passage dans l'électrofiltre permet le captage des cendres volantes et poussières.
- 7 Le « lavage » des fumées s'effectue suivant un procédé dit sec avec du bicarbonate de sodium.
- 7 Une injection de charbon actif permet la captation des dioxines/furanes et du mercure.
- 8 Les métaux lourds sont piégés dans le filtre à manches.

Les résidus du traitement

Production de mâchefers

La production de mâchefers issus de l'incinération en 2010 s'élève à 35 295 t, dont :

- > 2 997,6 t de métaux ferreux,
- > 205,70 t de métaux non ferreux
- > 326 t d'encombrants
- > 31 765,95 t de mâchefers déferrailés valorisés en techniques de sous-couches routières.

Les mâchefers sont envoyés sur la plateforme MRVO, située à Saint Leu d'Esserent. L'ensemble de la production de mâchefers répond à la norme NF X 31-210.

Production de cendres volantes (REFIOM) et Produits Sodiques Résiduels (PSR).

- > 3 289 t de REFIOM produites représentant 2,27 % du tonnage entrant. Ces REFIOM sont traités en centre de stockage autorisé de classe 1, à Villeparisis.
- > Les PSR représentent 2 408 t soit 1,66 % du tonnage entrant. Ils sont captés dans des filtres à manches et sont composés principalement de bicarbonate de sodium et charbon actif, revalorisés par la société RESOLEST, Rosières aux salines (54).

Pourquoi la Haute Performance Énergétique ?

La Haute Performance Énergétique permet au SMVO de bénéficier d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à taux réduit. En effet, pour bénéficier d'une TGAP à taux réduit sur le traitement des déchets, l'installation doit cumuler au moins deux des trois critères suivants :

- 1) la Haute Performance Énergétique,
 - 2) la Certification Qualité Environnementale,
 - 3) émission de $\text{Nox} < 80 \text{ mg/Nm}^3$
- ainsi que le choix du transport alternatif.

Le Centre de Valorisation Énergétique de Villers Saint Paul présente les deux premières caractéristiques et a fait le choix du transport alternatif. Le SMVO bénéficie donc du plus faible taux de TGAP.

La Haute Performance Énergétique permet de cumuler deux modes d'utilisation de la vapeur produite : sous forme de vapeur pour la plate-forme chimique voisine ou le futur réseau de chauffage urbain et sous forme d'électricité via le turboalternateur.

La performance énergétique d'un centre de valorisation s'évalue tous les ans, selon les conditions d'exploitation constatées.

Les installations sont considérées comme des centres de valorisation énergétique si leur rendement est égal ou supérieur à 0,60 pour les installations en fonctionnement et autorisées conformément à la législation communautaire applicable avant le 1^{er} janvier 2009.

Le centre de valorisation énergétique de Villers Saint-Paul, autorisé avant le 01/01/2009, est donc à double titre considéré comme « présentant une performance énergétique élevée ».

*Pour l'année 2010, le calcul de la performance énergétique, hors auto-consommation de l'usine pour la vapeur, donne le résultat suivant : $Pe = 78,4 \%$.
En 2009, la performance de l'usine était de $74,4 \%$.*



Fonctionnement et production du Centre de Valorisation Energétique

HEURES DE MARCHÉ	DISPONIBILITÉ	ARRÊTS TECHNIQUES		PRODUCTION DE VAPEUR (TONNES)	TONNAGES DÉCHETS TRAITÉS
		Nombre	Durée		
Ligne n°1					
7 145 h 55	81,57	52	1 614 h 05	226 387,2	69 297,5
Ligne n°2					
7 791 h 50	88,95	64	968 h 10	244 501,9	75 360,2

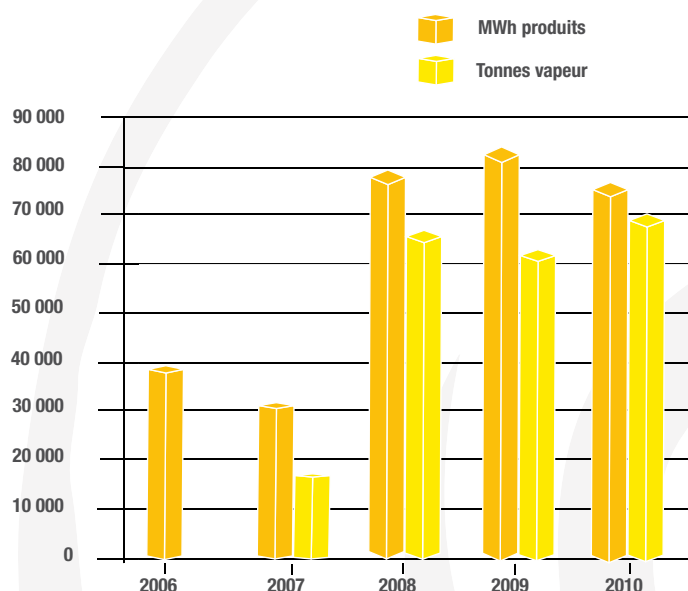
La livraison de vapeur auprès de VSPU (plate-forme chimique voisine) s'élève à 71 522,75 t en 2010 (correspondant à 56 660 MWh thermiques), soit une progression de plus de 10% par rapport à 2009 (+ 6 800 tonnes). Le Groupe Turbo Alternateur quant à lui a fonctionné 8 021 h 45, soit une disponibilité de l'équipement de 91,57% (plus faible qu'en 2009), suite à des interventions préventives et révision mineure de l'équipement totalisant 44 arrêts au cours de l'année pour une durée de 738 h 20 : ce taux de disponibilité est cependant très bon.

Production électrique : 77 900.010 MWh électriques contre 84 515 MWh en 2009.

Autoconsommation sur site : 11 180,919 MWh électriques.

Vente électrique : 66 719, 080 MWh contre 72 060 MWh en 2009.

Achat d'électricité sur le site : 700, 359 MWh.



POINTS A AMÉLIORER	POINTS POSITIFS
Nombreuses fuites chaudière : arrêt de ligne, dépenses de maintenance et de GER. Beaucoup de tonnages évacués (10,2 % des tonnages entrants). Dépassements des rejets en hausse par rapport à 2009 : 27 303 m3 : l'arrêté préfectoral impose de ne pas dépasser la consommation annuelle de 23 830 m3 : en 2011, une pompe condensats (eaux de purge du GTA et des barillets vapeur) sera installée pour limiter la consommation en eau.	OM = Déplacement de l'équilibre rail/route en faveur du rail TVI = ratio rail/route stable Performance énergétique largement atteinte : Pe de 0.784 sans tenir compte de l'autoconsommation de vapeur dans le calcul, faute de compteur de comptage pour 2010. Taux de valorisation énergétique calculé : 39,5 %. Consommation d'eau globalement en baisse.

La capacité réelle de traitement du CVE

L'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Villers Saint-Paul a été confiée par le SMVO à la société ESIANE (Groupement TIRU / NOVERGIE), qui détient jusqu'en 2017, un contrat de Délégation de Service Public du site, qui reste propriété du SMVO.

Ce Centre de Valorisation Énergétique est autorisé par arrêté préfectoral à traiter au maximum 173 250 tonnes de déchets dont le pouvoir calorifique est de 2100 kcal/kg.

La capacité maximum du centre de valorisation énergétique inscrite dans l'arrêté préfectoral est de 157 500 tonnes de déchets d'ordures ménagères et, est limitée à 173 250 tonnes en ajoutant des Déchets Industriels Banals de l'Oise (DIB).

En 2010, le Centre de Valorisation Énergétique de Villers Saint-Paul a reçu 138 913 tonnes (OM + TVI⁽¹⁾ + refus de tri) de déchets d'ordures ménagères et 21 920 t de DIB.

Sur le tonnage réceptionné (160 833 t), 16 461 tonnes ont été ré-évacuées pendant l'arrêt technique annuel, pour être stockés sur d'autres installations pendant les travaux.

Les DIB arrivent en complément des ordures ménagères résiduelles et leurs apports sont faits par l'exploitant dans la limite du «vide de four» disponible. Le tonnage de déchets ménagers réceptionné sur le CVE a donc diminué par rapport à 2009. L'augmentation du «vide de four» a permis de traiter sensiblement le même tonnage de DIB qu'en 2009.

La politique de prévention menée par le SMVO et ses adhérents depuis 2006, a sans doute contribué à la baisse du poids moyen de la poubelle d'un habitant du SMVO, et a donc permis de maîtriser les apports en ordures ménagères résiduelles au centre de valorisation énergétique. En complément, les nouvelles filières mises en place (D3E⁽²⁾, bois...) et le choix de «toujours plus valoriser» les déchets du territoire permettront sûrement encore d'optimiser cette installation.

Quantités entrantes et traitées en tonnes

TONNES	2009	2010
Ordures Ménagères résiduelles (OMR)	131 757	125 946
Encombrants de déchetteries (TVI)	9 586	10 793
Déclassement / refus de tri	1 775	2 174
(1) Total déchets ménagers	143 118	138 913
(2) Déchets Industriels Banals (DIB)	22 325	21 920
Total déchets (1+2)	165 443	160 833
Evacuation des tonnages pour arrêts techniques (entretien)	-4 715	-16 461
Total traité	160 728	144 372



⁽¹⁾ TVI : Tout Venant destiné à la valorisation énergétique

⁽²⁾ D3E : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

Le respect de la réglementation

L'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Villers Saint-Paul est étroitement contrôlée et surveillée, non seulement par les services du SMVO, qui s'entourent d'auditeurs extérieurs, mais aussi par les services de l'État (DREAL) et des représentants des communes voisines et des associations environnementales. La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) s'est réunie le 30 mars 2010.

Les membres de la CLIS pour le centre de traitement principal de déchets ménagers situé à Villers-Saint-Paul sont listés dans l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 :

5 représentants des services de l'État :

- > 2 membres de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, dont le directeur ou son représentant,
- > 2 membres de la Direction Départementale des Territoires, dont le directeur ou son représentant,
- > 1 inspecteur des Installations Classées ou son représentant.

5 représentants des élus et collectivités territoriales :

- > le président de la Communauté d'Agglomération Creilloise ou son représentant,
- > le président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise ou son représentant,
- > le président du Conseil Général ou son représentant,
- > le maire de la commune de Villers-Saint-Paul ou son représentant,
- > le maire de la commune de Rieux ou son représentant.

5 représentants des associations de protection de l'environnement :

- > 2 membres du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO), dont le président ou son représentant,
- > 2 membres de l'association "Alerte aux Déchets", dont le président ou son représentant,
- > 1 membre de l'Association de Lutte pour l'Environnement en Picardie (ALEP), dont le président ou son représentant,

5 représentants de l'exploitant

- > le directeur de la société ESIANE ou son représentant,
- > 4 membres représentants de la société ESIANE.

Les enjeux du Centre de Valorisation Énergétique

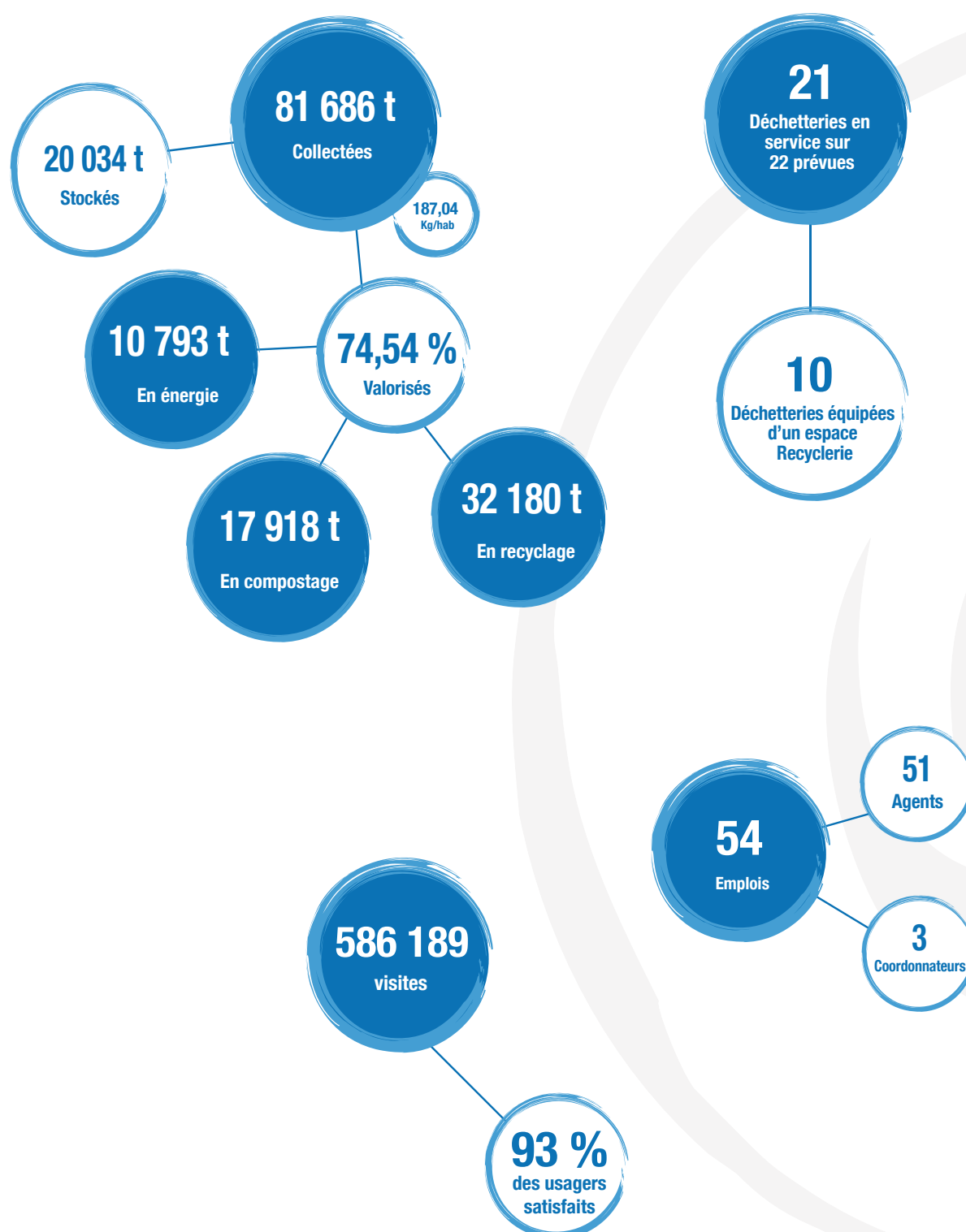
- > Anticiper l'évolution du gisement d'OM.
- > Préserver les installations (four / chaudière notamment) en améliorant la protection des fours et chaudières.
- > Améliorer la performance énergétique (vente de chaleur pour le réseau de Nogent sur Oise).
- > Mettre en service le comptage d'énergie autoconsommée.
- > Optimiser le process (consommation d'eau, suivi de l'injection de réactif).
- > Mettre l'installation aux normes : suivi des dioxines furanes..., protection contre la foudre.

4

LES DÉCHETTERIES DU RÉSEAU VERDI



> 74,54 % des déchets accueillis en déchetterie sont valorisés



En 2010, le SMVO dispose d'un réseau de 21 déchetteries, soit en moyenne un équipement pour 20 000 habitants. Ces équipements permettent aux particuliers mais aussi aux artisans et commerçants de déposer les déchets volumineux qui ne peuvent être collectés lors de la collecte des ordures ménagères. Ces déchets sont ensuite valorisés.

Gestion et fonctionnement des déchetteries

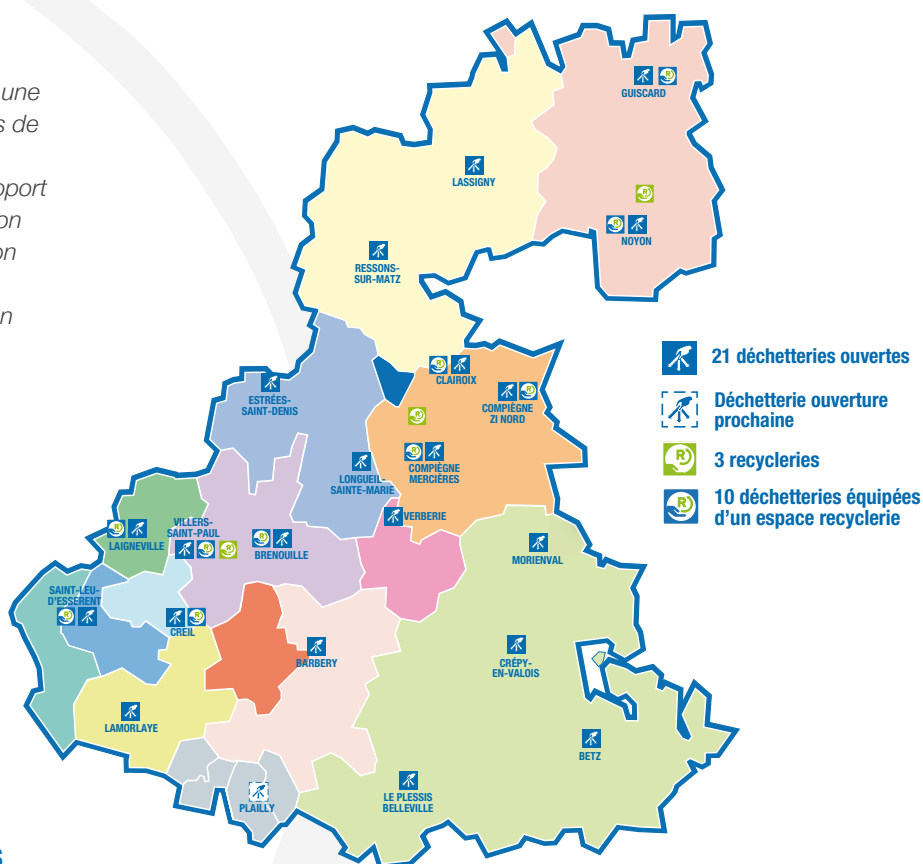
Les déchetteries sont destinées aux déchets occasionnels ou volumineux ne pouvant être collectés par le service d'enlèvement des ordures ménagères. Ces équipements accueillent dans des bennes séparés les gravats, végétaux, huiles de vidange,

ferrailles, encombrants, piles, batteries, bois et déchets dangereux des ménages (pots de peinture, solvants...). Selon leur nature, les matières collectées sont envoyées vers les filières de recyclage, de valorisation matière ou d'enfouissement.

Un service de proximité

- > Une bonne desserte du territoire : une déchetterie à moins de 10 minutes de chez vous.
- > Ce service gratuit est basé sur l'apport volontaire et participe à la protection de l'environnement et à la réduction des dépôts sauvage.
- > 10 déchetteries sont équipées d'un espace recyclerie.

Ouverture des déchetteries :
du mardi au samedi 9h à 12h
et de 14h à 18h
le dimanche de 9h à 12h.
Fermeture : les lundis et jours fériés



Les agents de déchetteries

Depuis 2010, toutes les déchetteries du réseau VERDI sont exploitées en régie pour l'accueil du public. En effet, depuis le 1er janvier 2010, les déchetteries de Estrées-Saint-Denis, Clairoix, Longueil-Sainte-Marie, Ressons-sur-Matz et Verberie ont été reprises en régie. Ceci a nécessité l'embauche de 4 agents de déchetteries supplémentaires (agents repris auprès de VEO-LIA Propreté en CDI).

Le service déchetteries nécessite :

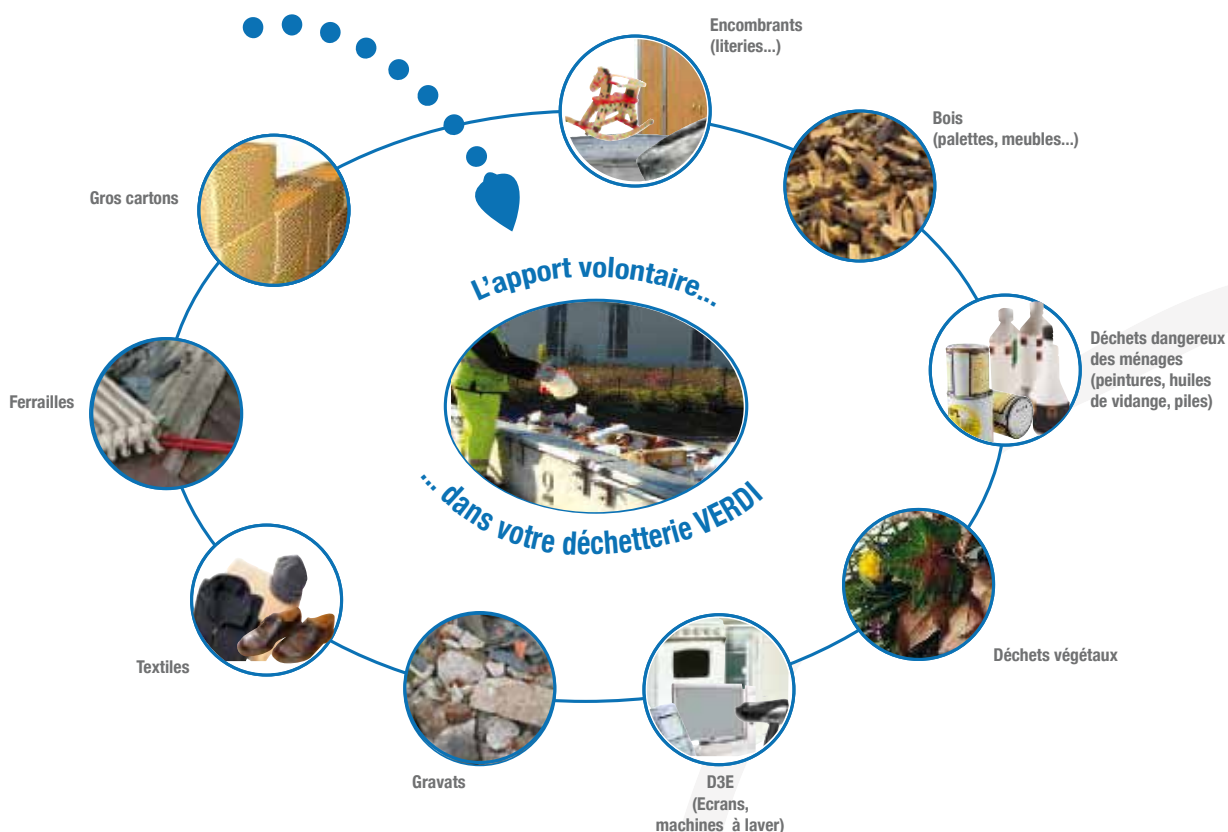
- > 51 agents d'exploitation,
- > 3 coordonnateurs de secteur.

Les bennes et leur transport

Le réseau de déchetteries représente la gestion d'un parc de 300 bennes de 30 m³ et de 15 m³ pour accueillir les déchets apportés par les usagers.

Leur entretien et leur maintenance sont confiés au prestataire de transport VEOLIA Propreté.

Le marché avec le prestataire de transport VEOLIA Propreté est renouvelé depuis le 1er juillet 2010.



La surveillance de la qualité de l'accueil et de la satisfaction des usagers

Depuis 2008, des «visites mystères» sont organisées dans les déchetteries pour évaluer le respect par les agents d'exploitation des consignes et du règlement intérieur. La société VITALYS CONSULTING a réalisé ces «visites mystères» en 2010. Au cours du second trimestre, une vague de deux «visites mystères» par déchetteries a été organisée.

Les résultats de ces enquêtes sont utilisés pour orienter le management des équipes d'agents d'exploitation. Les «visites mystères» sont réalisées à partir d'un scénario établi.

Chaque site est jugé en fonction de différents critères :

- > environnement de la déchetterie,
- > accueil et prise en charge de l'utilisateur,
- > information, contrôle et guidage de l'agent,
- > image du personnel,
- > impression générale.

Enquête de satisfaction

En septembre - octobre 2010, une enquête de satisfaction des usagers a été réalisée sur le réseau de déchetteries par la société VITALYS CONSULTING. Près de 1 600 usagers ont été interrogés à la sortie des déchetteries.

Un questionnaire spécifique a été établi en reprenant les critères suivants :

- > l'environnement,
- > l'accueil,
- > le personnel,
- > le fonctionnement.

Près de 93 % des usagers sont satisfaits du service déchetteries du SMVO.

Les points forts du réseau Verdi, identifiés par les usagers, sont les suivants :

- > l'accueil,
- > la propreté,
- > la proximité des sites.

Les marchés de traitement

Déchets verts :

Natureco a traité sur ses plates-formes de Crépy-en-Valois et Nogent 5 425 t.

Terralys a traité sur ses plates-formes d'Ermenonville et Bury 5 543 t.

Valorisol a traité sur sa plate-forme de Noyon 2 374 t.

SEV a traité sur sa plate-forme de Monchy-Humières 3 825 t. La Compiègnoise de Travaux a traité sur sa plate-forme de Rémy 751 t.

Soit au total 17 918 t de déchets verts en provenance des déchetteries du réseau VERDI.

Terres et gravats :

SITA Oise a traité sur les sites de Saint Maximin et Villeneuve sur Verberie, 8 417 t.

La Compiègnoise des Travaux a traité sur sa plate-forme de Rémy 11 064 t.

Soit au total, 19 481 t de terre et gravats en provenance des déchetteries du réseau VERDI.

Tout Venant Enfouissable :

VEOLIA Propreté a reçu sur son centre de transfert de Nogent-sur-Oise 20 034 t de TVE en provenance des déchetteries du réseau VERDI. Ce TVE est ensuite dirigé vers leur Centre d'enfouissement de Bailleul sur Thérain, bénéficiant d'une TGAP réduite, du fait de la certification Iso 14001 et de la valorisation du biogaz produit.

Bois :

La plate-forme d'ECOBOIS à Noyon a traité 2 574 t de bois.

VEOLIA Propreté a réceptionné 2 488 tonnes de bois sur son centre de transfert de Nogent-sur-Oise.

TERRALYS a traité 1 499 t sur sa plate-forme d'Ermenonville.

Soit au total, 6 561 t de bois en provenance des déchetteries du réseau VERDI.

Amiante lié :

Triadis a collecté et traité 51 t d'amiante lié en provenance des déchetteries du réseau VERDI.

Déchets Diffus Spécifiques :

CHIMIREC VALRECOISE (Saint Just en Chaussée) a collecté et traité les Déchets Diffus Spécifiques sur les déchetteries du réseau VERDI.

Le tonnage se décompose :

- > Peintures et pâteux : 465 t
- > Solvants : 77 t
- > Acides : 3 t
- > Bases : 7 t
- > Produits phytosanitaires : 19 t
- > Aérosols : 12 t
- > Radio : 3 t
- > Produits non identifiés : 7 t
- > Filtres à huile : 3 t
- > Huiles végétales : 14 t
- > Bouteilles de gaz : 160 unités
- > Extincteur : 129 unités
- > Seringues : 194 fûts de 60 l
- > Batteries : 100 t

Ferrailles :

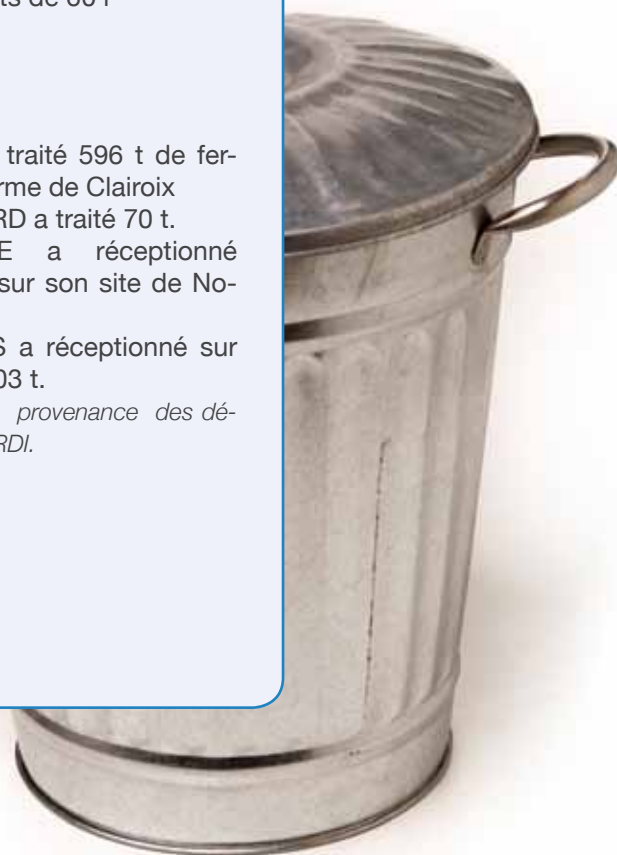
La société BRION a traité 596 t de ferrailles sur sa plate-forme de Clairoix

La société GOUEDARD a traité 70 t.

VEOLIA PROPRETE a réceptionné 2 835 t de ferrailles sur son site de Nogent sur Oise

La société ECOBOIS a réceptionné sur son site de Noyon, 303 t.

Soit au total, 3 804 t en provenance des déchetteries du réseau VERDI.



Au total, ce sont 81 686 tonnes de déchets(*) acceptés dans les déchetteries en 2010, contre 76 717 tonnes en 2009, soit une progression de plus de **6 %**.

Marchés de traitement		2009	2010
Déchets Verts	Tonnes	17 867	17 918
Terres et Gravats	Tonnes	21 499	19 481
TVE	Tonnes	15 993	20 034
TVI	Tonnes	9 586	10 793
Bois	Tonnes	5 309	6 561
Cartons	Tonnes	38	4
Ferrailles	Tonnes	3 461	3 804
DDM (hors batteries)	Tonnes	556	610
Amiante	Tonnes	70	51
Batteries	Tonnes	165	100
D3E	Tonnes	1 901	1 980
Piles usagées	Tonnes	18	18
Huiles moteur	Tonnes	126	118
Pneus	Tonnes	52	122
Textiles	Tonnes	76	92
TOTAL		76 717	81 686
Nombre de visites		591 112	586 189
Ratio par visite	kg/visites	129,8	139,3

(*) Hors extincteurs, bouteilles de gaz et seringues usagées

Evolution attendue en 2011 /2012 :

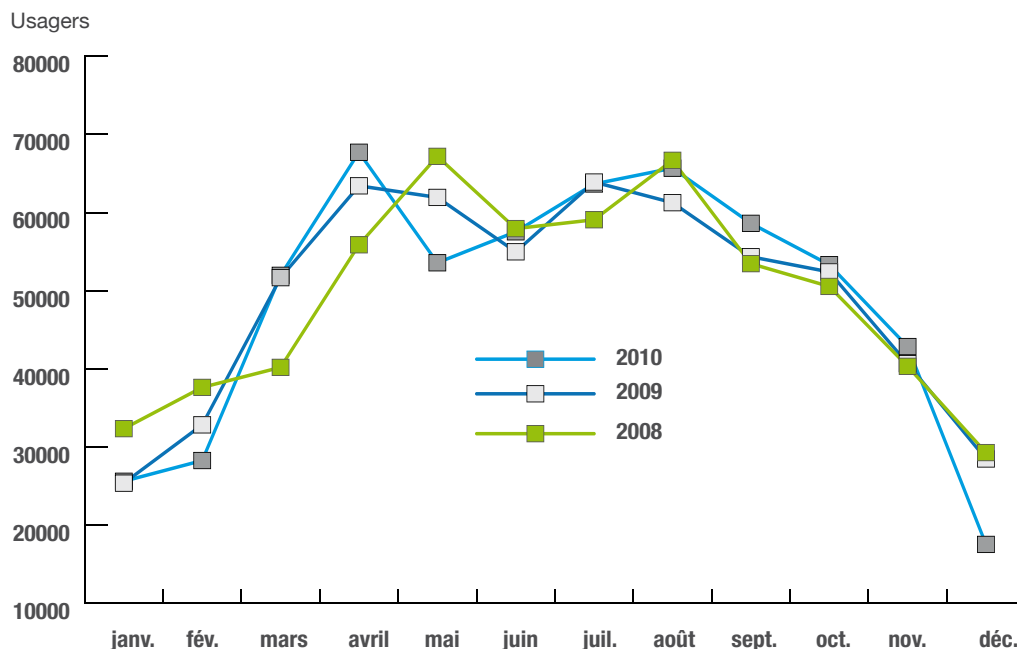
La mise en place de nouvelles filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Déchets Diffus Spécifiques, les Meubles et literies, et les DASRI produit par les patients en automédication, devraient permettre une économie sensible sur le coût d'exploitation des déchetteries.

Les modalités de fonctionnement de ces nouveaux dispositifs (catégories de déchets concernés, modalités de collecte, prestataires) ne sont pas encore connues. Pour les DASRI (seringues usagées), la filière devrait être mise en place à compter de novembre 2011, avec la mise à disposition gratuite et la collecte gratuite des mini-collecteurs.

Les pharmacies seront au centre de ce nouveau dispositif.

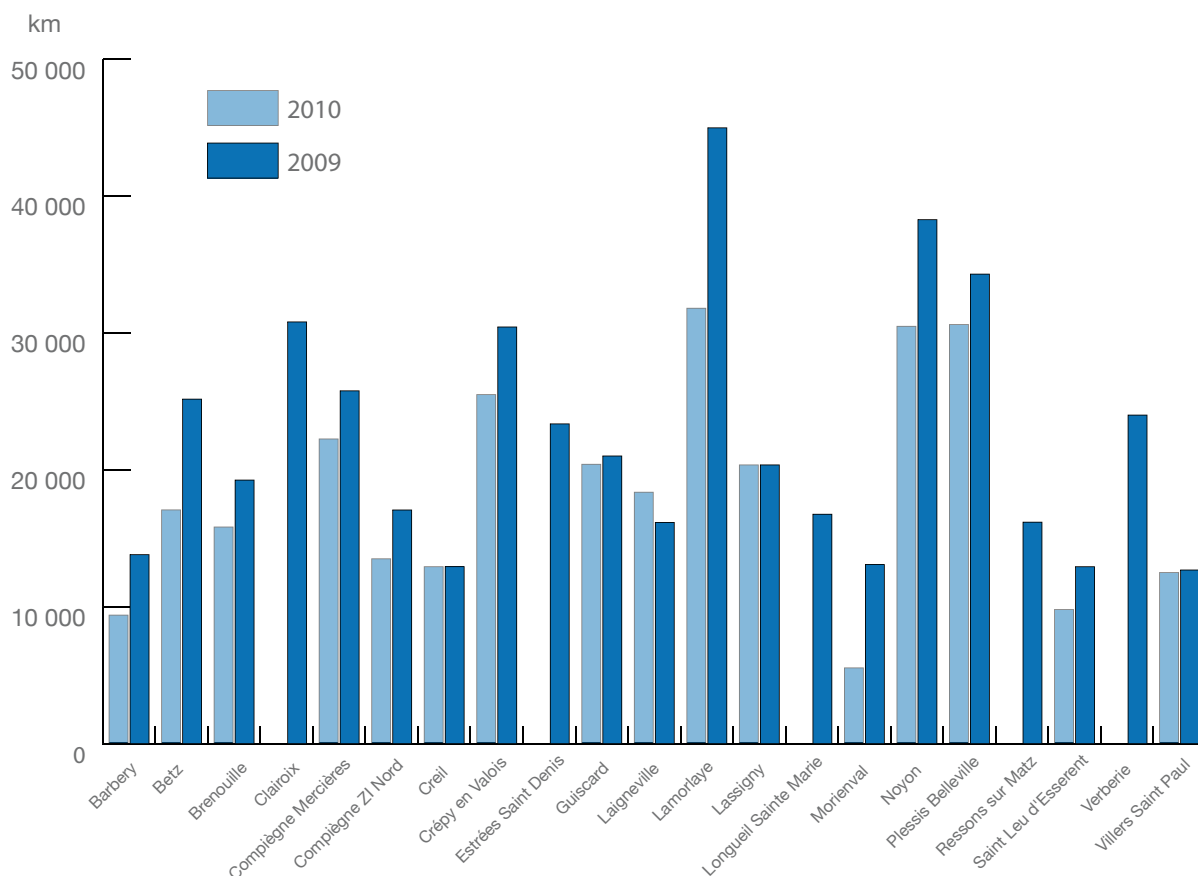
La fréquentation des déchetteries

Première année de stagnation de la fréquentation sur le réseau de déchetteries : attention, les conditions climatiques exceptionnelles en fin d'année peuvent avoir un effet.



Transport de bennes de déchetteries (marché VEOLIA Propreté) :

Augmentation de 15 % du nombre d'enlèvement de bennes : 22 296 enlèvements en 2010 : 960 000 km parcourus pour les transports de bennes de déchetteries.



Projets 2011 :

> **Déchetterie de Crépy en Valois** : Etude pour la reconstruction de la déchetterie de Crépy en Valois

> **Ecostation de Lamorlaye** : étude pour la réalisation d'une aire d'accueil de l'amiante lié, d'un local de stockage des DEEE de capacité plus importante, et de places de parking pour le personnel, ainsi que d'une aire spécifique d'accueil des déchets verts.

> **Recherche d'un site pour une nouvelle déchetterie sur Senlis** sur la Communauté de Communes des 3 Forêts.

> **4^{ème} trimestre 2010 /1^{er} trimestre 2011** : lancement d'une campagne de caractérisations des bennes de déchetteries : TVE, TVI, Bois, afin d'identifier la part de matériaux recyclable, ou valorisable mal orienté.

Les résultats permettront de redéfinir les consignes de tri auprès des agents d'exploitation afin d'améliorer le recyclage et la valorisation matière.

Objectif : diminuer de 10% les tonnages de TVE (= diminution des coûts de traitement), et augmenter de 2 000 tonnes les tonnages de TVI et améliorer le taux de valorisation des déchets collectés dans les déchetteries.

> **Plate-forme Encombrants** : étude en cours pour la création d'une plate-forme de rassemblement et de tri des encombrants permettant d'affiner le tri des encombrants provenant des déchetteries, et également de prendre en charge la gestion des encombrants issus des collectes en porte à porte des adhérents du SMVO. Cette prise en charge devrait permettre aussi de limiter l'enfouissement et d'augmenter la valorisation des encombrants collectés en porte à porte.



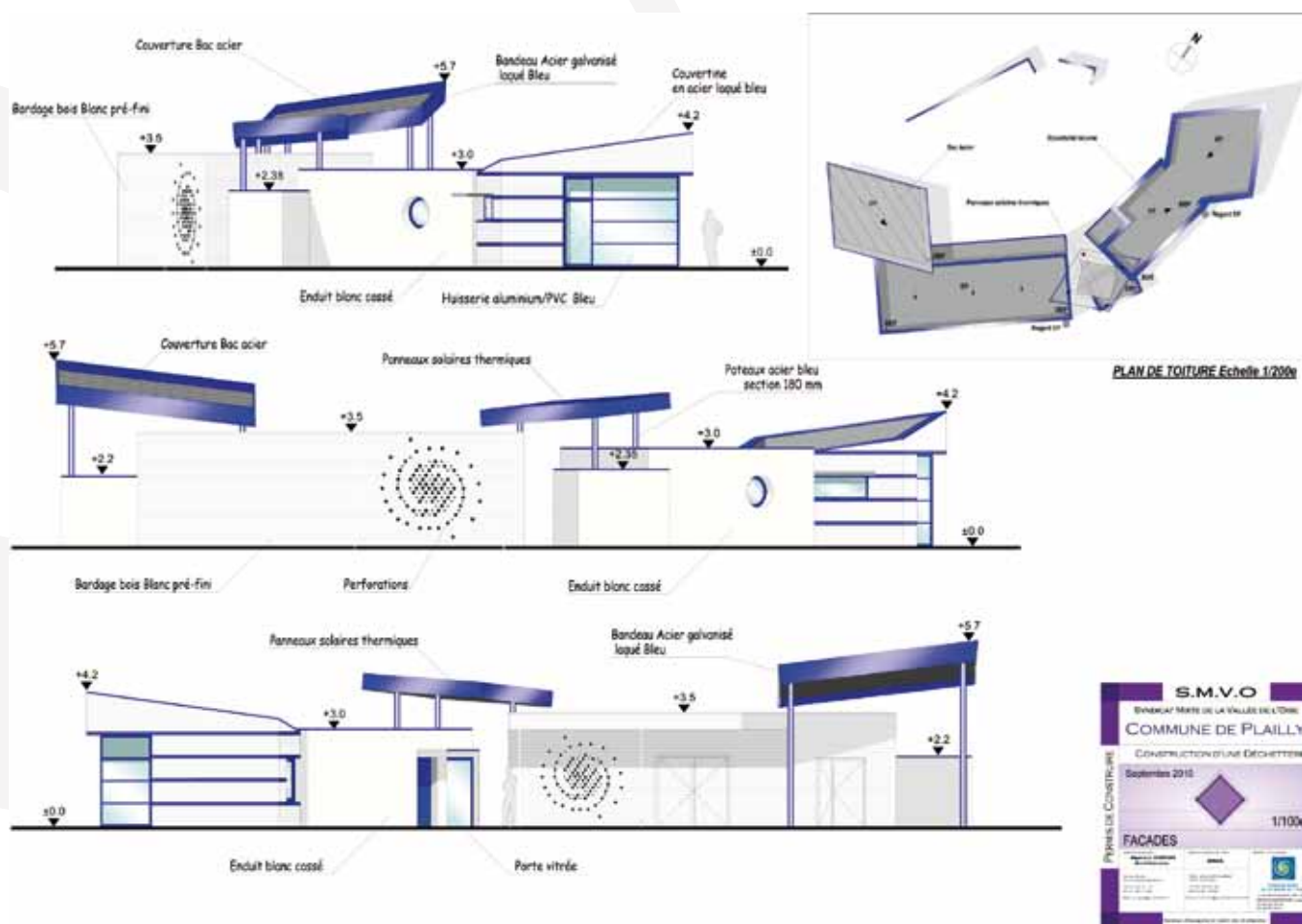
> 2011 : Evolution de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), rubrique 2710 pour les déchetteries

Un projet de décret et d'arrêtés est en cours de rédaction pour fixer les nouvelles prescriptions techniques et réglementaires sur les sites soumis au régime de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation.

Les premières informations indiquent une modification significative des surfaces permettant de déterminer à quel régime chaque déchetterie est soumise, avec la prise en compte, désormais des surfaces d'espaces verts. Cela aura une conséquence non négligeable pour le réseau de déchette-

rie : en effet, la majorité des sites serait soumis aux régimes de l'enregistrement et/ou de l'autorisation. Actuellement, toutes nos déchetteries sont sous le régime de la déclaration. Ce changement de régime implique des contraintes plus importantes, notamment un suivi de la DREAL, la nécessité de faire des mesures de bruit, d'analyser les rejets, de tenir à jour des registres de suivi des déchets, de mettre en conformité nos installations (garde corps sur les quais, signalisation verticale et horizontale,...)

> Déchetterie de Plailly : nouvelle génération de déchetterie.



Les enjeux

- > Augmenter la valorisation et le recyclage.
- > Mieux trier les encombrants en déchetterie et collectés en porte à porte par les adhérents.

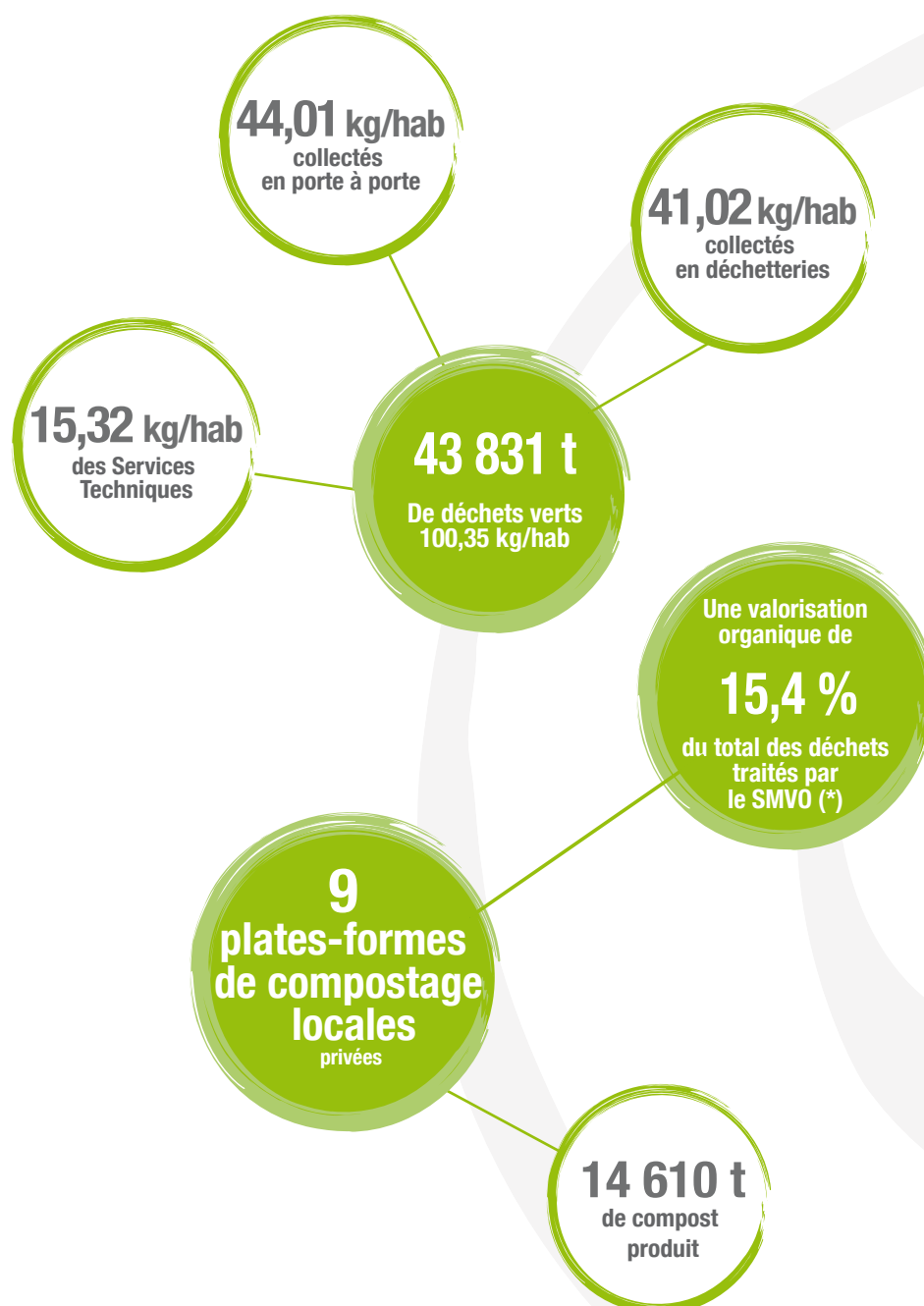
5

LES DÉCHETS VERTS



> Les déchets verts

(Porte à porte et Services Techniques)



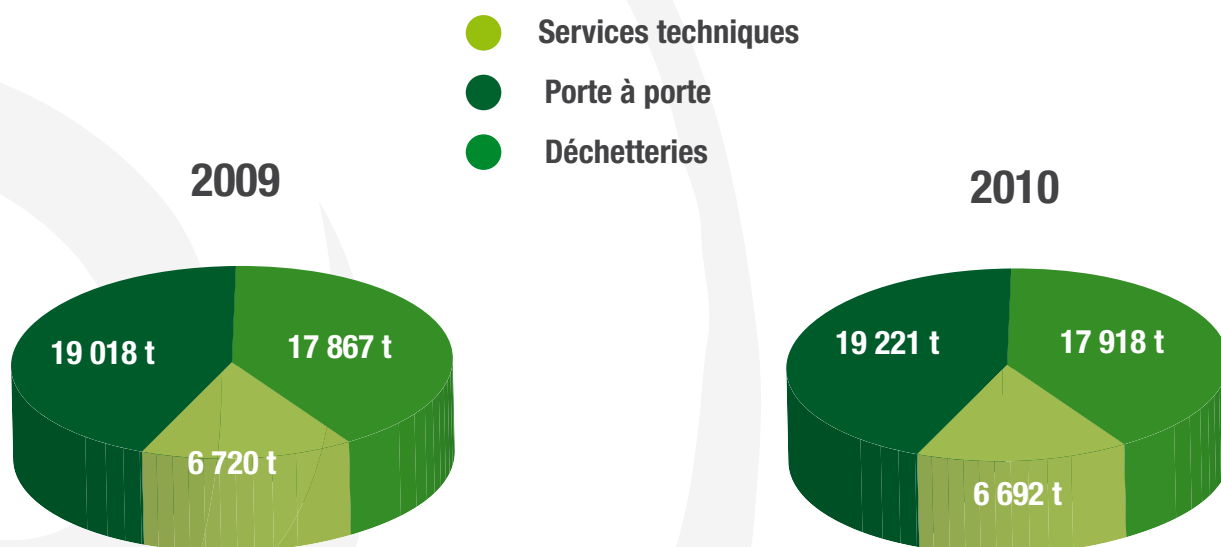
(*) Total des déchets verts : porte à porte, services techniques et déchetteries

Les différents modes de collecte

Sur le territoire du SMVO, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour quatre flux de déchets ménagers différents :

- > pour les déchets végétaux collectés par les services techniques des communes du périmètre du SMVO,
- > pour les déchets végétaux collectés en porte à porte chez l'habitant par les communautés de communes adhérentes,
- > pour les déchets végétaux collectés dans le réseau des déchetteries VERDI,
- > pour les déchets organiques (*déchets d'épluchures, restes de repas*) par le compostage à domicile. Pour cette dernière voie, ce sont chacun des adhérents qui mettent en place des programmes d'accompagnement, en partenariat avec le SMVO, dans le cadre du programme de prévention des déchets du SMVO.

Répartition des déchets végétaux collectés par type de collecte



Les plates-formes de compostage

Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés sur 9 plates-formes privées de compostage du territoire du SMVO, qui traitent les déchets selon la norme NFU 44-051.

Environ un tiers du tonnage entrant devient du compost, élément structurant des sols, qui est de plus en plus recherché par les agriculteurs qui ont constaté son effet très positif sur les cultures.

Du nord au sud, les neuf plates-formes utilisées sont les suivantes :

- > Dives
- > Monchy-Humières
- > Rémy
- > Ermenonville
- > Nogent sur Oise
- > Boran sur Oise
- > Crépy en Valois
- > Noyon
- > Bury



Les enjeux

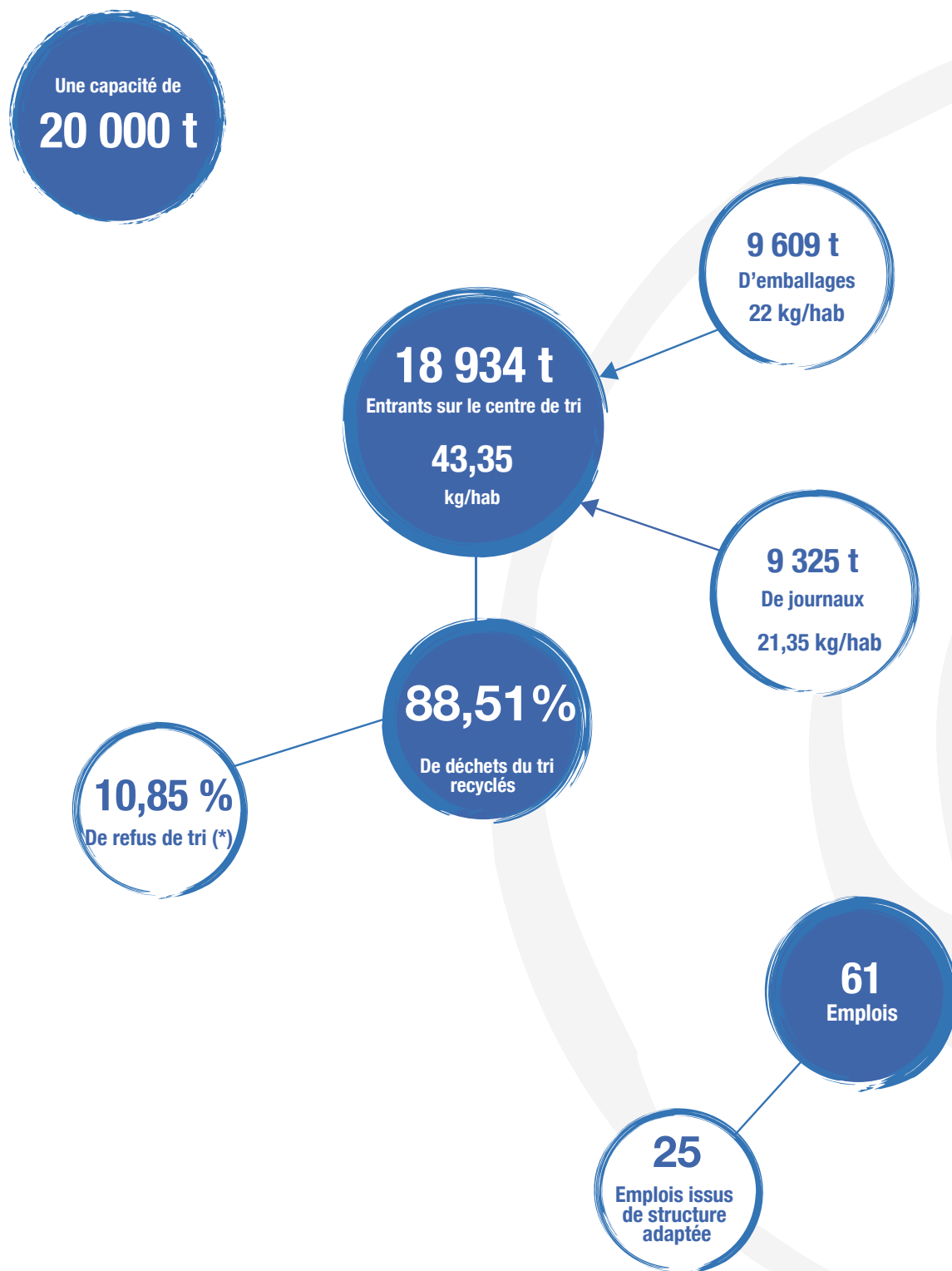
- > Favoriser les initiatives en place du compostage individuel et collectif.
- > Faire la promotion de méthodes telles que le mulching, le paillage etc., pour réduire les déchets verts à la source.

6

LE CENTRE DE TRI



> Une seconde vie pour les déchets !



(*) Refus de tri des sortants de collecte sélective (emballages et Journaux, Revues et Magazines)

Descriptif du centre de tri

Le centre de tri de Villers Saint Paul dispose d'une capacité d'accueil de 20 000 tonnes. Constitué de deux lignes de tri, l'une dite pour les « corps creux », dessinée en jaune sur le croquis qui suit, l'autre en bleue pour les « corps plats ». Comme leurs noms l'indiquent, ces lignes de tri reçoivent pour la première ligne, tous les « corps creux » en forme de flacons, de bouteilles, de canettes... et pour la seconde, tous les corps plats, journaux, revues, magazines, cartons, cartonnettes...

A l'entrée de la ligne « corps creux », un trommel permet de différencier les corps creux des corps plats.

Ainsi, les cartons et les cartonnettes sont renvoyés vers la ligne de tri des corps plats.

Sur la ligne des corps creux, un système d'aimant permet d'extraire les contenants en acier.

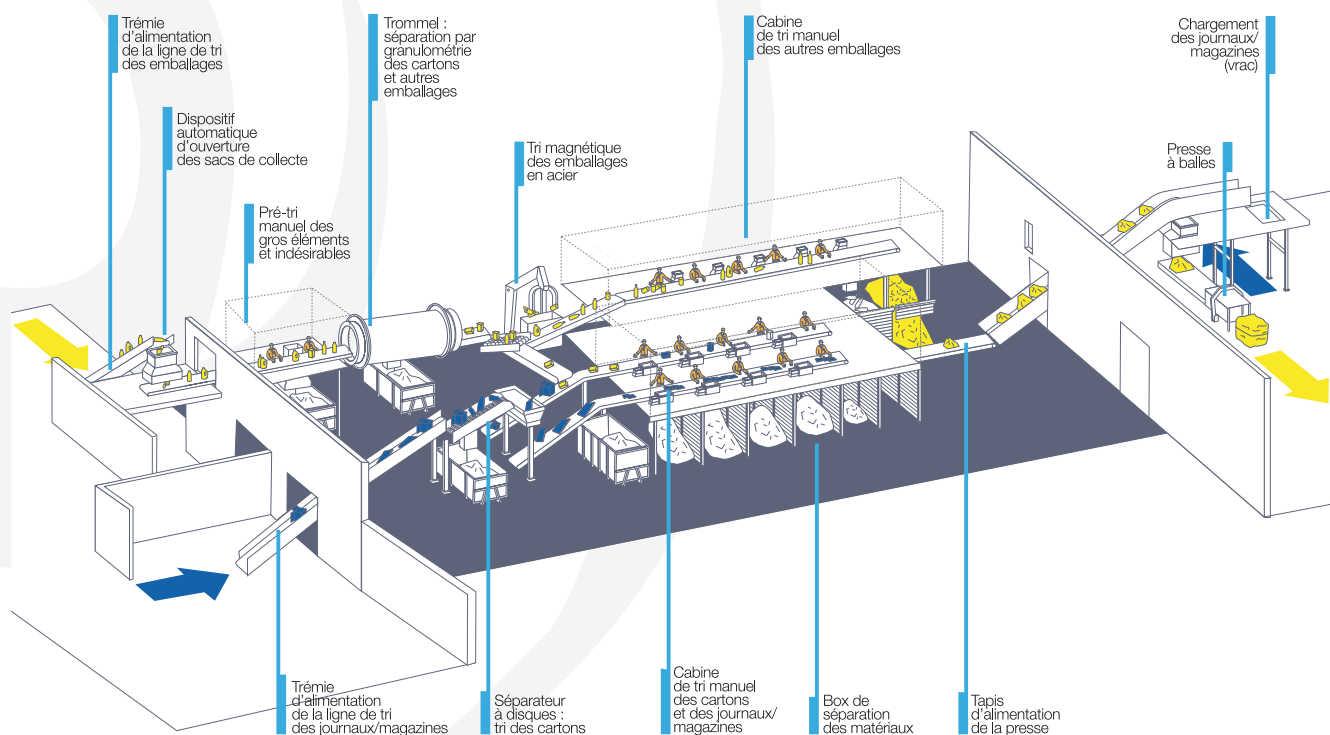
Pour chacune de ces lignes, des installations permettent un tri mécanique sommaire. Ensuite, un tri manuel est réalisé sur une chaîne de tri, et les déchets « pré triés par l'habitant » sont à nouveau triés par type de matière. C'est ce tri par matière qui permet le recyclage des matériaux en matières recyclées. Les emballages et journaux revues magazines sont triés par matière, mis en balles pour être expédiés vers des usines de recyclage. Pour les journaux revues magazines, le transport par le train est privilégié. La société Norske Skog a signé un contrat avec le SMVO qui l'oblige à utiliser le train comme mode de transport des matières premières triées.

Fonctionnement du centre de tri

Hall de déchargement des collectes sélectives

Hall de tri

Hall de conditionnement de stockage et d'expédition des matériaux triés



L'exploitation du centre de tri

Le personnel

Le centre de tri est intégré dans la délégation de services publics confiée à ESIANE. ESIANE soustraite la partie tri à SITA qui a confié le tri à l'ACVO (21 trieurs, 3 chefs d'équipe et 1 responsable d'exploitation)

	MOYENNE 2009 (en ETP*)	MOYENNE 2010 (en ETP*)
Trieurs Flux emballages	16,61	18,16
Trieurs flux journaux/magazines	2,58	3,60
Nombre total de trieurs	19,19	21,92

(*ETP : Equivalent Temps Plein)

Les tonnages entrants sur le centre de tri

Les tonnages entrants au centre de tri correspondent aux tonnages collectés en porte à porte.

	2009	2010
Emballages	9 039,62	9 609
Journaux - Magazines	9 066,33	9 325
Cartons déchetteries	27,50	4
DIB	1 518,74	1 688
Total	19 652,19	20 626

On observe une augmentation sensible des tonnages de la collecte sélective des emballages et des JRM arrivant au centre de tri : + 4,5 %.

Les refus de tri

On appelle « refus de tri », tous les déchets qui ne devraient pas se trouver dans la collecte sélective. Ils sont renvoyés vers le centre de valorisation énergétique pour être valorisés en énergie.

	2009	2010
Issus de collecte sélective		2 055,89
Issus des DIB		118,87
Total	1 772,52	2 174,76

La part des refus de tri sur les tonnages sortants de la collecte sélective des emballages et des JRM est de : 10,85 %.



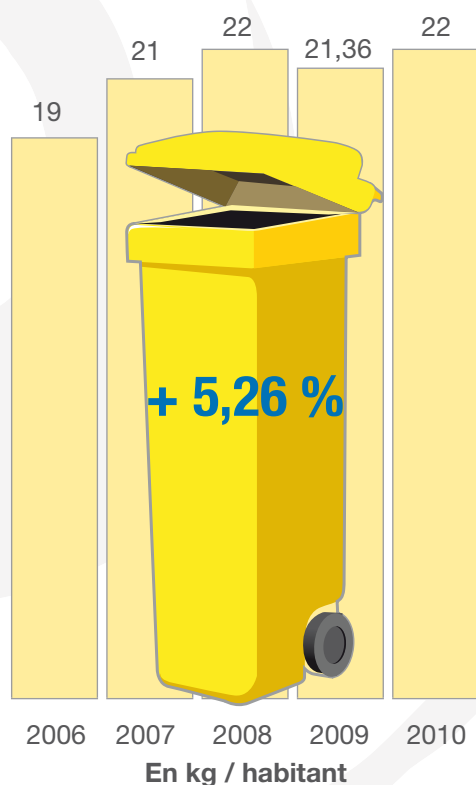
La collecte des emballages et des journaux revues/magazines

Les emballages et les journaux revues magazines sont collectés par camions sur l'ensemble du territoire du SMVO. Différents types de contenants sont mis à la disposition des habitants pour faire le tri chez eux : des caissettes, des bacs et des sacs.

Hormis les communes limitrophes de Villers Saint Paul, les déchets collectés en porte à porte sont transportés vers des quais de transfert pour être acheminés par le train dans des caissons de couleur jaune jusqu'au Centre de Traitement Principal. Ces caissons jaunes sont ensuite vidés dans le hall de déchargement du centre de tri.

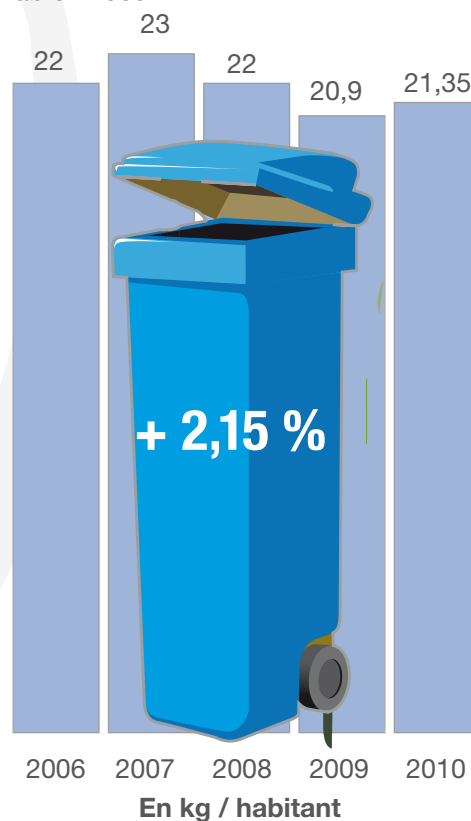
La performance de la collecte des emballages

De manière globale, alors qu'on observe une diminution du poids des emballages, il est intéressant de noter que la performance de tri des emballages augmente sur le territoire du SMVO. Le ratio par habitant est passé de 20,9 kg/habitant en 2009 à 22 kg/hab en 2010.



La performance de la collecte des journaux, revues et magazines

Alors que de nombreuses actions limitant la production de journaux revues magazines ont été menées par Eco Folio, l'éco organisme en charge de la collecte des papiers et de nombreuses campagnes de « Stop Pub » aussi, la performance de tri des Journaux revues magazines reste égale. Le ratio par habitant est de 21,35 kg/hab. en 2010 contre 20,9 kg/hab en 2009.



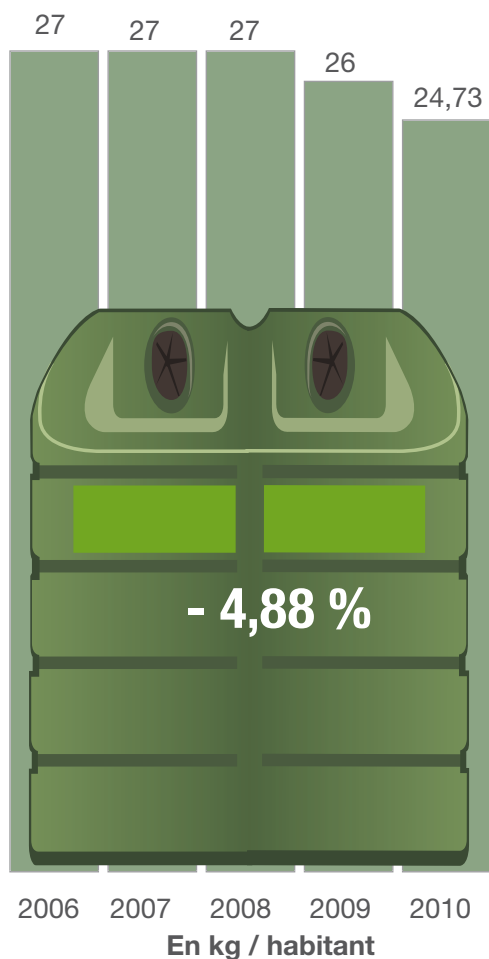
La collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire, dans des conteneurs à verre. Ces conteneurs sont collectés directement par un transporteur pour être acheminés vers l'usine Saint-Gobain de Rozet-Saint-Albin (Aisne).

La performance de la collecte du verre

10 804 t ont été collectées en 2010.

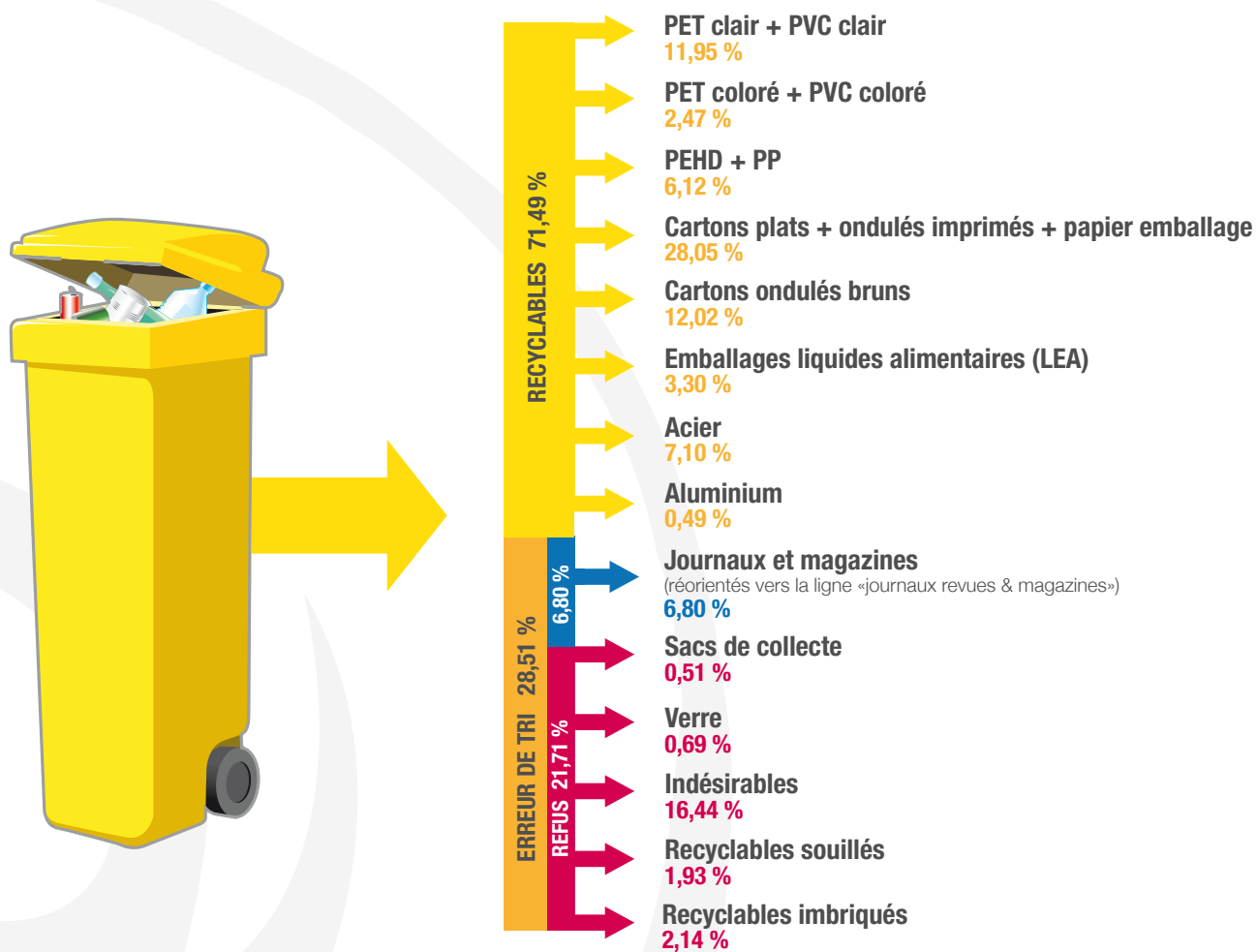
On observe une baisse du tonnage de verre collecté de 4,88 % entre 2009 et 2010, mais le ratio de collecte par habitant est de 24,73 kg/habitant en 2010 (Pour information, au niveau national le ratio moyen en milieu semi urbain est de 30,4 kg/hab. en apport volontaire)



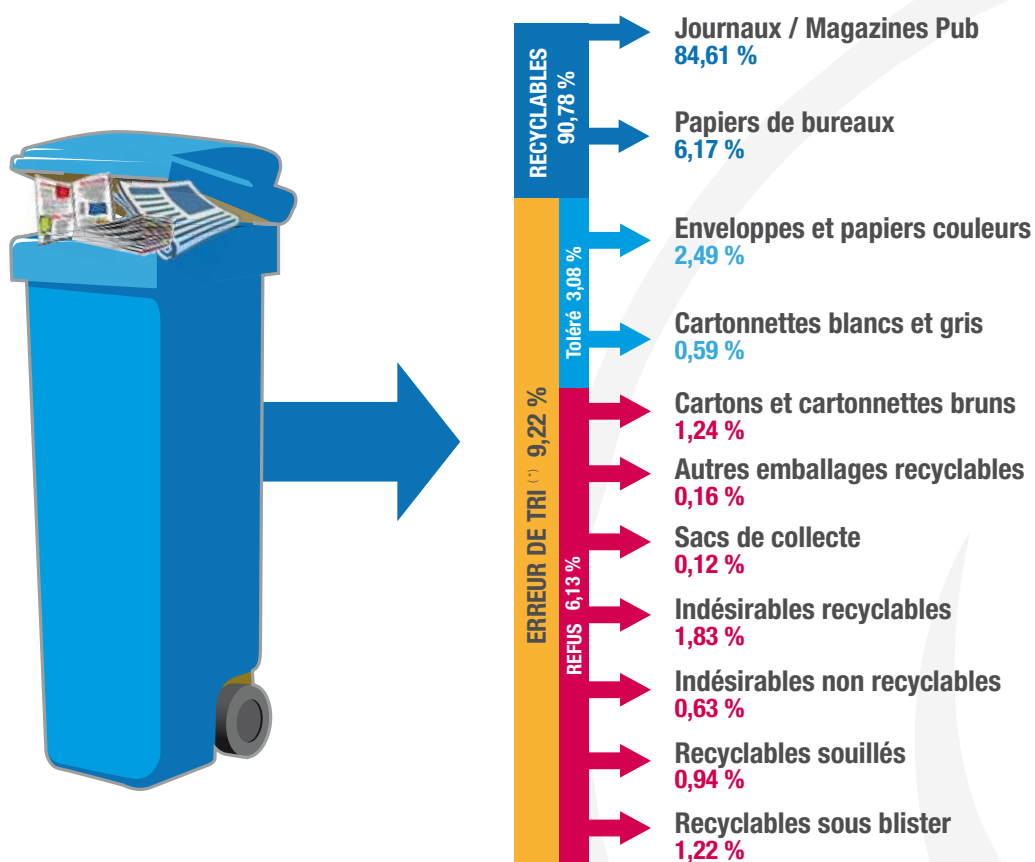
L'enjeu pour optimiser les résultats serait de rationaliser le réseau de conteneurs à verre sur le territoire du SMVO en ayant pour objectif d'atteindre une densification et une meilleure répartition des Points d'Apports Volontaires. Ceci pourrait être réalisé grâce à un éventuel groupement de commandes pour contrat commun de fourniture des Points d'Apports Volontaires.



Composition moyenne de la collecte sélective des emballages à l'entrée du centre de tri



Composition moyenne de la collecte sélective des journaux, revues et magazines à l'entrée du centre de tri



(*) sur la base du cahier des charges Norske Skog (GOLBEY)

Les enjeux

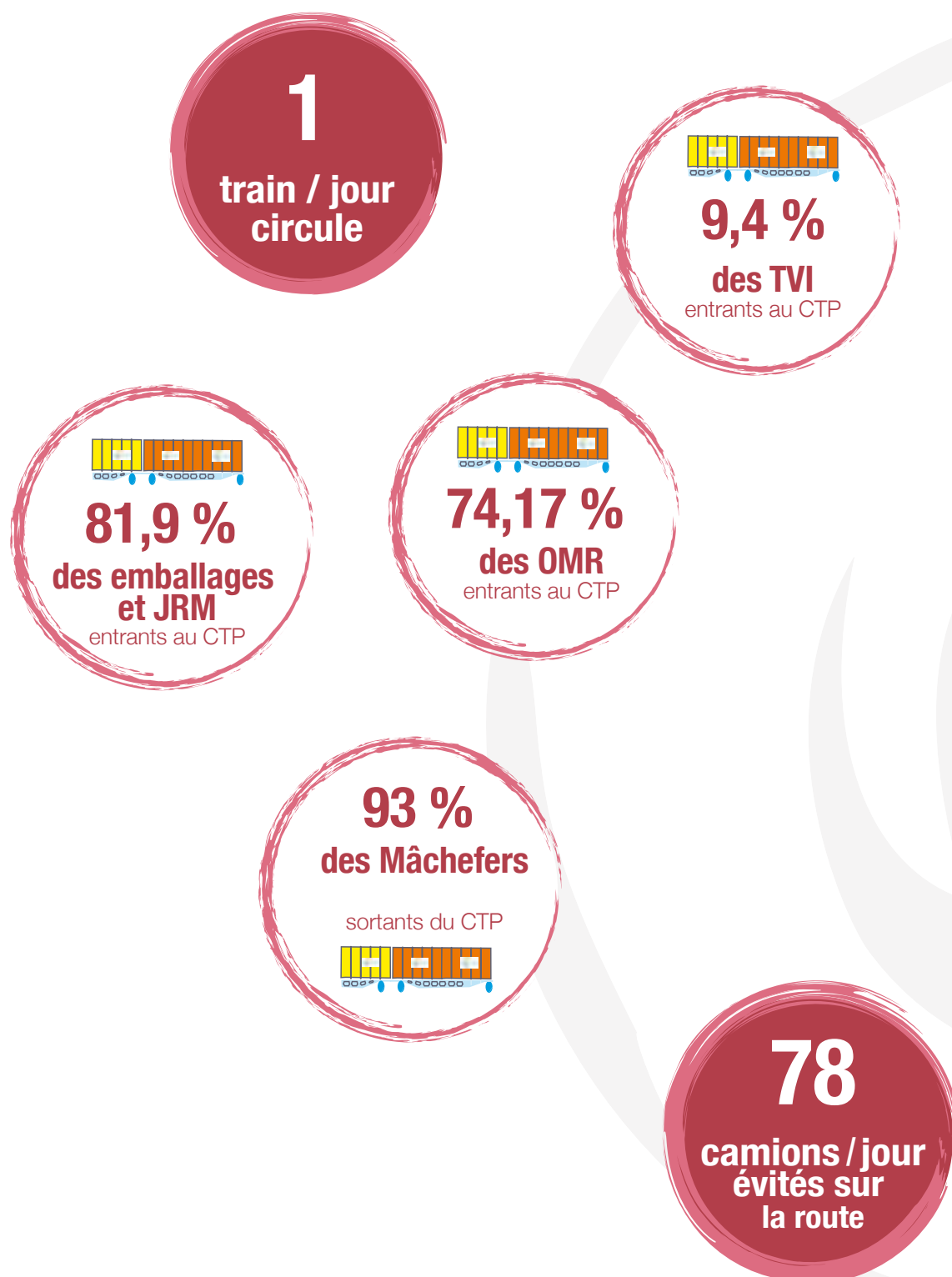
- > Augmenter la capacité du centre de tri et moderniser l'installation afin de permettre le tri en monoflux (emballages et journaux en mélange),
- > Améliorer la valorisation matière,
- > Moderniser le centre de tri : rationaliser le process et améliorer les débits traités,
- > Etudier le transport alternatif ferroviaire combiné avec du transport fluvial pour l'évacuation des matières triées issues du centre de tri et notamment les vieux papiers ,
- > Renouvellement du contrat de reprise des vieux papiers à l'horizon octobre 2012 et simplification/élargissement des consignes de tri pour les emballages (expérimentations Eco-Emballages sur les plastiques rigides et films plastiques et simplification des consignes de tri des papiers.

7

LES QUAIS DE TRANSFERT ET LA PLATE-FORME FERROVIAIRE



> Quand les déchets prennent le train



La recherche des solutions les plus respectueuses de l'environnement a guidé la conception et la gestion de nos installations de transfert et de traitement de nos déchets. C'est pourquoi, le transport alternatif des déchets par voie ferrée s'est imposé

Les quais de transfert

Le réseau de quais de transfert rail/route est exploité par le groupement SEV (Sita-Ecorail-VFLI) depuis Juin 2009.

La société SITA exploite les 5 quais de transfert présents sur notre territoire :

- > Noyon
- > Compiègne
- > Verberie
- > Ormoy Villers
- > Saint Leu d'Esserent

Les quais de transfert sont ouverts du lundi au vendredi, de 7h00 à 14h00.

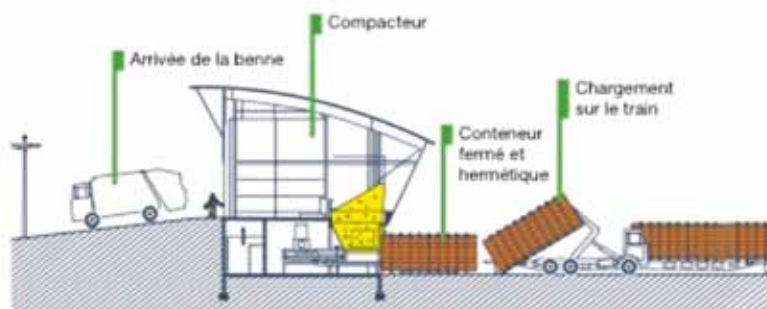
Les quais de Compiègne et de Saint Leu d'Esserent fonctionnent également en soirée, de 17h à 2h00 le lendemain matin, pour assurer les collectes de nuit.

Les quais de Verberie et de Compiègne sont également ouverts le samedi.

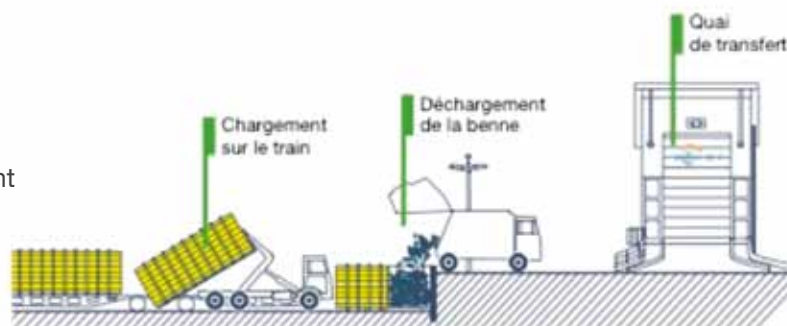
Ces quais de transfert permettent aux collectivités adhérentes de transférer les ordures ménagères résiduelles collec-

comme le moyen logistique le plus performant pour l'acheminement des déchets collectés en porte à porte ou sur notre réseau de déchetteries,

et l'évacuation de certains produits valorisés après passage sur le centre de tri (vieux papiers) ou sur le centre de valorisation énergétique (mâchefers).



Déchargement, compactage et transfert par voie ferrée des déchets ménagers



Déchargement et transfert par voie ferrée de la collecte sélective

tées, ainsi que la collecte sélective (emballages + journaux magazines), et pour certains quais, le Tout Venant Incinérable (TVI) provenant de certaines déchetteries les plus éloignées du centre de traitement principal de Villers Saint Paul.

L'exploitant est chargé de contrôler la qualité des flux apportés par les collecteurs et peut déclasser une collecte sélective en raison de sa mauvaise qualité.

Les Ordures Ménagères résiduelles sont compactées dans

des caissons spécifiques dits «à compaction». Les collectes sélectives sont quant à elles, vidées en vrac dans des caissons plus traditionnels, gravitairement. Les TVI (Tout venant destiné à la valorisation énergétique) de déchetteries arrivent quand eux dans des caissons positionnés directement sur les wagons.

En tant qu'exploitant, SITA assure l'entretien des matériels, bâtiments et espaces verts de ces sites.

La plate-forme ferroviaire

Pour exploiter ces 5 quais de transfert, SITA dispose de :

- > 1 chef d'équipe dédié à la prestation,
- > 10 agents d'exploitation,
- > 5 chauffeurs effectuant les transbordements de caissons sur le train,
- > 1 agent polyvalent (agent d'exploitation et chauffeur).

Les tonnages entrants

A chaque arrivée d'un camion de collecte, une opération de pesée sur un pont bascule est effectuée, sous le contrôle d'un agent SITA. L'ensemble de ces pesées est centralisé au siège du syndicat, pour être ensuite analysé et validé par nos

services, puis par chaque adhérent, afin de permettre la facturation mensuelle des tonnes d'ordures ménagères résiduelles et la validation des tonnes d'emballages et Journaux magazines.

Tonnes	Collectivités desservies	OM	Emballages	JRM	Total QT
Quai de St Leu	Aire Cantilienne, Ruraloise, Pierre Sud Oise, Orry la Ville	19 973,5	1593,64	1416,16	22 983,3
Quai de Compiègne	Agglomération de Compiègne, Plaine d'Estrées	26 676,78	2100,28	2309,85	32 086,91
Quai de Verberie	Basse Automne, Pays d'Oise et Halatte	16 640,25	1862, 41	1654, 59	20157,25
Quai de Noyon	Pays du Noyonnais, Pays des Sources	14 425,76	1103,9	1242,14	16 771,8
Quai d'Ormoy Villers	Pays de Valois	14 705,85	1241,42	984,45	16 931,72
TOTAL		93 422,14	7 901,65	7 607,19	108 930,98

La Communauté d'Agglomération Creilloise et la Communauté de Communes de la Vallée Dorée accèdent directement au centre de traitement principal de Villers Saint Paul.

C'est vers Villers Saint Paul, sur la plateforme ferroviaire du centre de traitement principal, que les wagons de déchets ménagers sont acheminés via les 5 quais de transfert rail/route.



La plate-forme ferroviaire

La plateforme ferroviaire de Villers Saint Paul est exploitée par Esiane, dans le cadre de la délégation de service public.

Dans le cadre de cette prestation, Esiane assure aussi le lavage des caissons ainsi que leur entretien et leur réparation.

Les vieux papiers sont depuis quelques années évacués par train depuis Villers Saint Paul, vers l'usine de recyclage Norske Skog Golbey, située dans les Vosges. Norske Skog apporte dans le cadre de son contrat, des moyens propres en wagons et

traction, pour effectuer ce transport.

Esiane, dans le cadre d'un contrat spécifique avec son prestataire MRVO traitant les mâchefers, loue directement à Ecorail, 5 wagons supplémentaires de même type.

Tonnes	Entrants	Sortants
TVI	1014,8	
OM	91 455,4	
Emballages	7 812,0	
JRM	7625,2	
Mâchefers		32 519
Papiers		2 843
TOTAL	107 907,4	35 362

En 2010, la plateforme ferroviaire a accueilli et évacué un total de 143 270 tonnes :

L'organisation ferroviaire

La plateforme ferroviaire de Villers Saint Paul est exploitée par Esiane, dans le cadre de la délégation de service public.

Pour organiser ce transport alternatif à la route, plusieurs intervenants sont nécessaires :

Dans le cadre du marché SEV :

- > **Ecorail**, présent sur le site de Villers Saint Paul, organise au quotidien la logistique de transport ferroviaire. Il assure la présence des moyens techniques nécessaires à la bonne exploitation des quais de transfert et de la plateforme ferroviaire, en veillant à ce que le bon nombre de wagons et caissons soit disponible, et réparti selon les besoins de chaque quai. Ecorail assure également la maintenance du parc de wagons SMVO.
- > **VFLI** est une entreprise ferroviaire, appartenant au groupe SNCF participation. Elle assure la traction des wagons SMVO sur le réseau ferré, en mettant à disposition une motrice dédiée.

Dans le cadre de ce schéma de transport, le SMVO a choisi :

- > De louer en direct des wagons plats multi berces, spécifiques à nos types de caissons, auprès de la société ERMEWA (Ex France Wagons). Pour assurer correctement le service ferroviaire, le SMVO loue 50 wagons de ce type.
- > D'être gestionnaire direct (candidat autorisé) auprès de **Réseau Ferré de France** (RFF) pour la gestion des embranchements ferroviaires de chaque site, ainsi que pour la gestion des sillons ferroviaires (droits de réservation et de circulation) : cette gestion est déléguée par le SMVO à l'entreprise ferroviaire VFLI.

Les enjeux

- > Etudier le transport alternatif ferroviaire combiné avec du transport fluvial pour l'évacuation des matières triées et notamment les vieux papiers.
- > Maintenir le transport alternatif à la route pour la reprise des vieux papiers à l'horizon octobre 2012.



8

PRÉVENTION DES DÉCHETS



> Un nombre croissant d'actions et de partenariats



Le plan de prévention des déchets 2006-2010

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise a suivi un plan local de prévention des déchets de 2006 à 2010. De nombreuses actions de sensibilisation à la prévention ont été entreprises par le service communication et la cellule «prévention des déchets».

Deux personnes chargées de mission « prévention » ont été embauchées et intégrées au service communication du syndicat, la première personne en 2007 et la seconde en 2008. Aujourd'hui, 3 personnes du service communication (sur 6) travaillent à plein temps sur le thème de la prévention.

Ces actions ont permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la thématique de la prévention des déchets. Parallèlement à cette large campagne d'actions de prévention, de nombreuses actions nationales sont venues soutenir ce plan.

Aujourd'hui, il est difficile de mesurer l'impact de ces campagnes et de connaître précisément les facteurs qui ont permis d'atteindre des résultats encourageants en matière de réduction des déchets d'ordures ménagères résiduelles.

Mais les résultats obtenus sont probants. De 2006 à 2010, on observe une baisse du ratio par habitant de 13,80 % pour les OMr et de 11,5 % sur les OMA.

Pour atteindre ces résultats, le service communication du SMVO a mis en place un plan local de prévention des déchets et organisé de nombreuses actions de sensibilisation sur ce thème, souvent en partenariat avec les Communautés de Communes adhérentes et des associations locales.



Bilan quantitatif 2006-2010

Voici les résultats obtenus en tonnes et en kilogramme par habitant, par type de déchet.

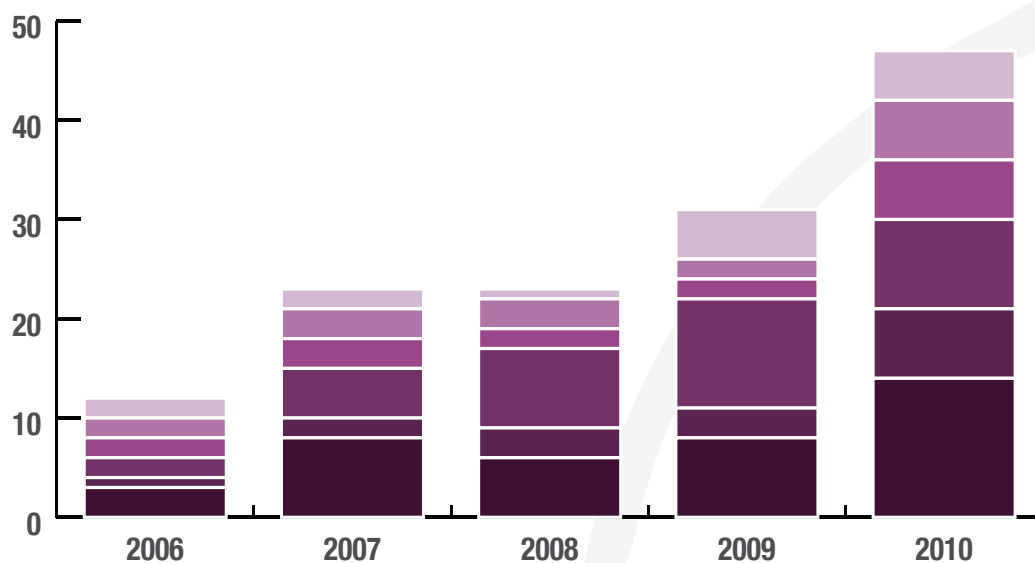
Année		2006		2010		EVOLUTION 2006 - 2010	
Population		422 738 hab.		436 723 hab.		+ 13 988 habitants soit 3,3 %	
		tonnes	kg/hab.	tonnes	kg/hab.	kg/hab.	%
(1)	OMR	141 500	334,7	125 946	288,4	-46,3	- 13,8 %
(2)	Emballages	8 100	19,2	9609	22	+2,8	+14,6 %
(3)	Journaux / Magazines	9 300	22	9325	21,4	-0,6	- 2,7 %
(4)	Verre	11 394	26,9	10 804	24,7	- 2,2	- 8,2 %
(5) = (2+3+4)	Total collecte sélective	28 794	68,1	29 738	68,1	0	0
(6) = (1+5)	Total OMA	170 294	402,8	155 684	356,5	- 46,3	- 11,5 %
(7)	Déchets verts (hors S.T)	32 763	77,5	37139	85	+ 7,5	+ 9,7 %
(8)	déchetterie (hors D.V)	44 510	105,3	63 768	146,01	+ 40,7	+ 38,7 %
(9)	Encombrants PAP	8 815	20,9	7 749(*)	17,7	- 3,2	- 15,3
(10) = (8+9)	Total encombrants	53 325	126,1	71 517	163,8	+ 37	+ 29,9 %
(11) (6+7+10)	= Ensemble déchets	256 382	606,5(**)	264 340	605,3(**)	- 1,2	- 0,2 %

(*) Estimation par sondage téléphonique auprès des adhérents

(**) Ratio en kg/hab comprenant la collecte en porte à porte et les encombrants, hors déchets verts des Services Techniques.

Un nombre croissant d'actions et de partenariats

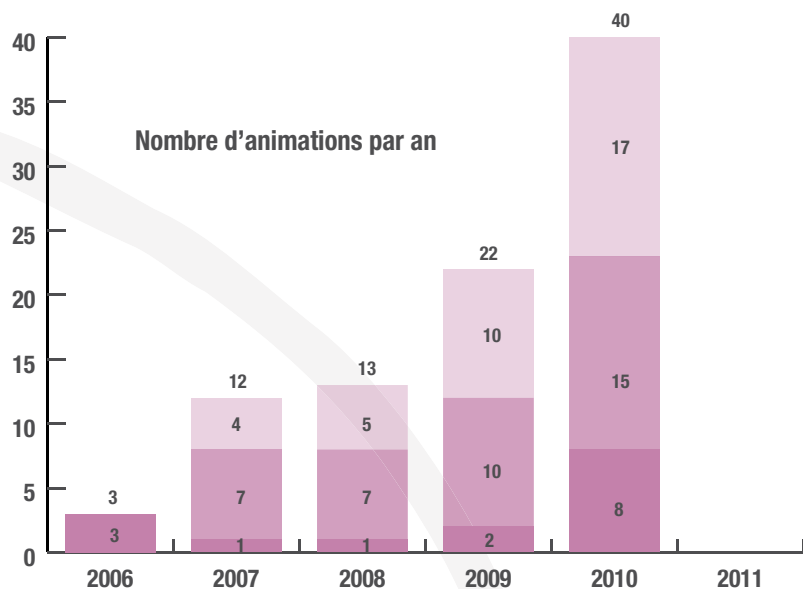
Depuis 2006, le nombre de partenariats organisés sur le thème de la prévention n'a cessé d'augmenter.



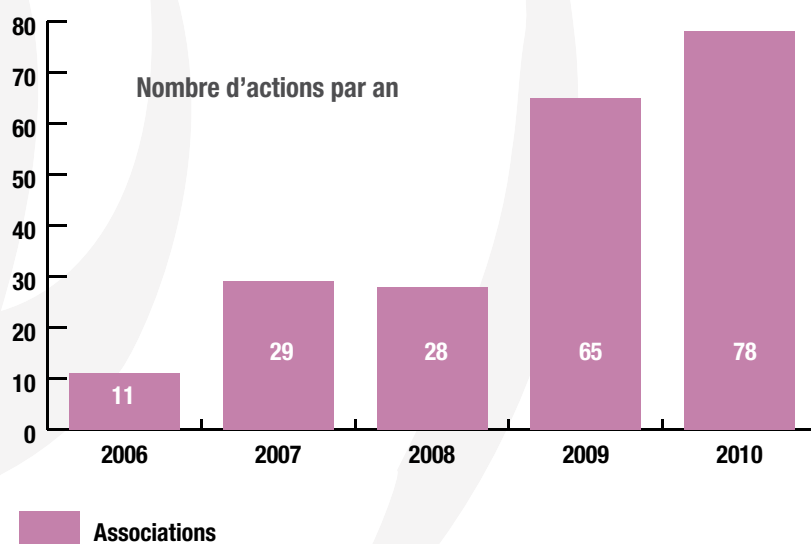
Synthèse du nombre de partenaires

	2006	2007	2008	2009	2010
Autres	2	2	1	5	5
Entreprises: éco-organismes, professionnels, artisans, commerçants...	2	3	3	2	6
Grandes et moyennes surfaces	2	3	2	2	6
Adhérents (Communes et Communes)	2	5	8	11	9
Associations intermédiaires /insertion	1	2	3	3	7
Associations	3	8	6	8	14

Synthèse du nombre d'animations 2010



- Animations locales auxquelles participe le SMVO par du prêt d'outils
- Animations locales auxquelles participe le SMVO
- Animations organisées par le SMVO



- Associations

Des actions de prévention

Des actions spécifiques «SMVO»

> Le forum « Agir pour réduire les déchets »

Le 14 janvier 2010, le deuxième forum de la prévention des déchets était présenté en deux pôles : un pôle « débats », dans l'auditorium, présentant des actions à travers des cas réels grâce à des intervenants et un pôle dédié aux associations et groupements de personnes travaillant avec le SMVO sur le sujet de la prévention des déchets.

Plus de 100 personnes ont participé à ce forum.

> L'opération « Mon Noël éco citoyen »

Organisée chaque année depuis 2006 avant les fêtes de Noël. En décembre 2010, ce sont plus de 30 000 personnes, qui ont reçu le message du tri et de la prévention des déchets à travers cette action. Un stand d'emballage de paquets cadeaux était organisé dans 6 hypermarchés répartis sur le territoire. Des jeunes bénévoles et volontaires d'associations locales participent à cette opération de promotion du tri et des gestes de la prévention des déchets. Cette année, un carnet de courses proposant de rédiger une liste de course pré remplie était offert à tous les participants.

Des actions d'accompagnement et de partenariats

> Le prêt d'outils pédagogiques

Des outils pédagogiques permettent de sensibiliser les différents publics concernés au geste de tri et de prévention des déchets. Ils sont mis à la disposition des communautés de communes et de bénévoles volontaires.

Organisées plusieurs fois par an, en fonction de la demande (2 formations, soient 24 personnes en 2010), des formations sont organisées au Centre de Traitement Principal de Villers Saint Paul.

Cela permet de faire visiter les installations et de mieux comprendre le geste de tri et l'intérêt de la prévention des déchets.



> Une opération « foyers témoins »

La cellule « prévention » du service communication cherchait à organiser une expérience de foyers témoins sur son territoire. C'est l'Agglomération de la Région de Compiègne qui s'est portée volontaire pour participer à cette action. Fondée sur le volontariat, cette action de « foyers témoins » consiste à demander à des volontaires de peser leurs déchets. Dans un premier temps, les foyers pèsent sans changer leurs habitudes, et dans un second temps, après avoir choisi 3 gestes, qui permettent de limiter la production de déchets parmi 10.

Pour faciliter la tâche des foyers témoins concernés par cette opération, un classeur spécifique a été conçu et remis à chacun des foyers témoins concernés. Il présente :

- > l'intérêt de cette action
- > les différents acteurs intervenants dans la gestion des déchets,
- > les gestes de prévention,
- > des fiches individuelles à remplir.



L'objectif est de reproduire ce type d'expérience sur le territoire du SMVO et d'utiliser ce classeur à chaque nouvelle expérience.

> L'opération «Terrain de foot, terrain sans déchets»

Dans le cadre de l'opération «**terrain de Foot, Terrain sans déchets**», le SMVO participe avec le SYMOVE à une opération organisée à l'initiative du District Oise Foot avec six clubs de football référencés répartis sur les territoires du SYMOVE et du SMVO. Ces clubs vont servir de « clubs de sport témoins » à d'autres et permettre ainsi de trouver des solutions adaptées à tous les clubs sportifs du territoire.

Ce programme annuel a pour ambition de sensibiliser les licenciés des clubs de Football du département aux bons gestes de tri et à la diminution de la production de déchets dans le cadre de la pratique de leur sport.

Lors de la journée nationale du foot à cinq, à Chantilly, près de 2 500 personnes ont été réunies (1 384 enfants, 210 équipes, 80 clubs) sur un tournoi. Seulement 136 kg de déchets au total ont été produits : 81 Kg d'Ordures Ménagères résiduelles et 55 Kg de déchets d'emballages essentiellement, et de papier.

Les actions mises en oeuvre sur cette journée :

- > Le tri des déchets
- > La distribution d'« Eco Cup » (gobelets consignés),
- > La mise à disposition de fontaines à eau pour éviter les bouteilles d'eau en plastique,
- > L'organisation d'un jeu de piste sur le thème de la réduction des déchets,
- > Des buvettes équipées de Tireuses à bière, et de percolateurs pour le café, de boissons en grand format,
- > Des pommes pour le goûter des enfants.

Cette opération a permis :

- > de mesurer l'exemplarité du DOF en tant qu'organisateur de manifestations sportives éco-citoyennes
- > de valoriser l'engagement des clubs volontaires dans une démarche de tri et de prévention des déchets, (6 en cours)
- > de limiter la production de déchets
- > de sensibiliser les organisateurs, les participants et les accompagnateurs au geste de tri et de prévention.

> Les opérations de promotion du compostage domestique et l'organisation de formations de « guides du compostage »

De nombreuses communautés de communes organisent des opérations de promotion du compostage. Le SMVO apporte son expertise et sa connaissance des actions de mise en place de formations au compostage domestique.

Parallèlement, le SMVO fait partie du Comité de pilotage qui a contribué au travail réalisé par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France, pilote en matière de promotion du compostage.

> L'accompagnement et l'étude de projets de recycleries

Le SMVO et ses services techniques mettent à la disposition des instigateurs du projet les données chiffrées nécessaires à l'étude de faisabilité du projet. A chaque nouveau projet de recyclerie initié sur le territoire du SMVO, un fonds de concours de 60 000 euros est attribué à la nouvelle recyclerie pour acheter du matériel utile à l'organisation du travail.

Le SMVO contribue également à la communication organisée autour de ces nouveaux lieux dédiés au réemploi.

Des événements éco-responsables

Lors de manifestations réunissant de nombreux participants, la cellule «prévention» accompagne les collectivités organisatrices pour :

- > La mise en place du tri sur l'événement,
- > Le don de gobelets réutilisables consignés permettant de réduire la consommation de gobelets jetables,
- > L'organisation d'animations spécifiques sur le tri et la prévention.

Ce fut le cas pour les opérations suivantes :

- > Le Concours Complet International en avril 2010 (20 000 personnes),
- > La Journée nationale du foot à 5, en mai 2010 (1200 enfants),
- > Le « Festival International de la Country en Picardie » (20 000 personnes) en septembre 2010,
- > La « fête de la chasse et de la pêche et de la ruralité » (30 000 personnes) en septembre 2010.

Des projets : «Collectivité Témoin»

Des projets «témoins» sont en cours d'étude :

- > « **collectivité témoin** » (projet en cours avec Crépy en Valois),
- > « **collège témoin** » (projet en cours avec le Collège F.BAC à Compiègne) ou
- > « **cantine témoin** » (composteur installé dans la cantine de l'école de Genvry dans la Communauté de Communes du Pays Noyonnais).

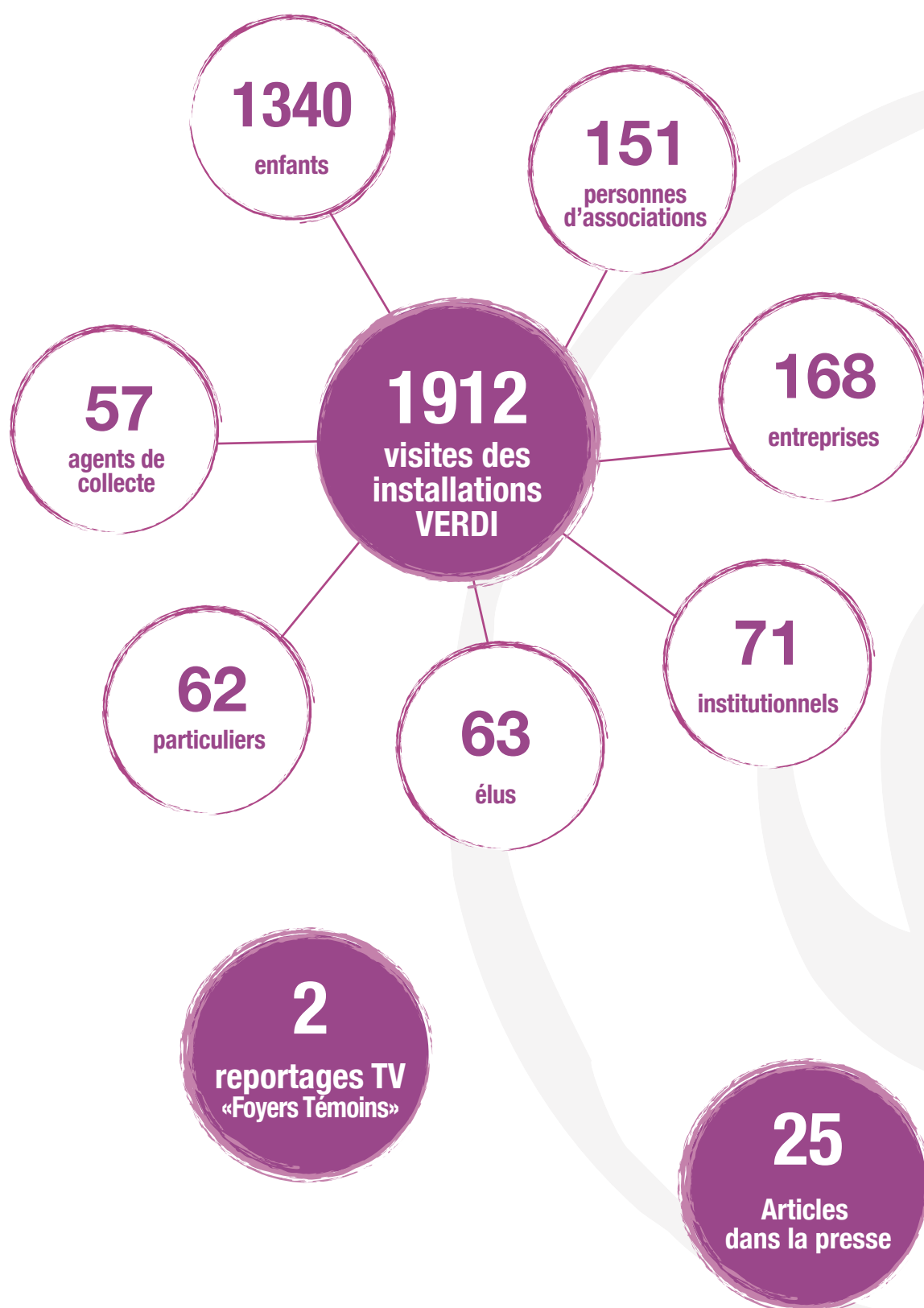
Ces expériences permettent de réaliser des tests sur un panel de la population. Ces tests se révèlent souvent très enrichissants en matière de résultats et permettent à terme d'élargir l'expérience à d'autres. Ces expériences sont des outils d'amélioration potentielle, qui servent à la fois de moyens de communication auprès du public et sont des indicateurs de performance intéressants.



9

COMMUNICATION

> La communication : facteur clé



La composition du service

Le service « communication » est composé de six personnes : une personne chargée de la communication interne et de la qualité, une graphiste chargée de la charte graphique et de la création de documents d'information, un chargé des animations et des visites de nos installations, de deux chargées de mission « Prévention des déchets », encadrés par la responsable de la communication.

Le service « communication » prend en charge :

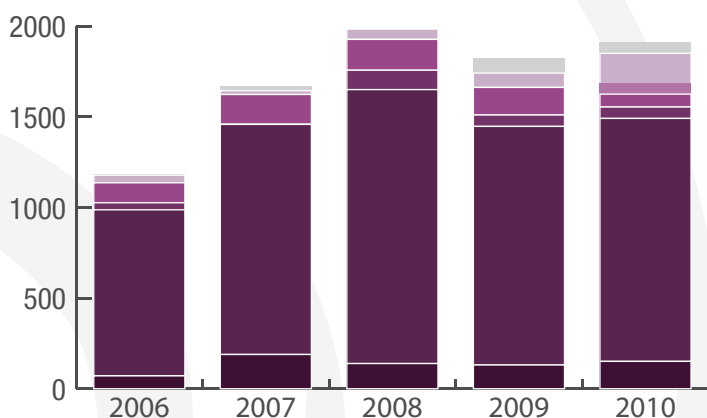
- > la communication interne,
- > la communication réalisée auprès des habitants, des élus, des leaders d'opinion du territoire du syndicat,
- > la communication auprès des leaders d'opinions et partenaires nationaux.

La communication réalisée auprès des habitants du territoire

Le travail réalisé sur la prévention des déchets (partie précédente) constitue la partie la plus importante de la communication organisée en direction des habitants du territoire.

Les actions et documents de communication réalisés dans le cadre de la prévention permettent de créer un lien quasiment permanent avec le public.

> Les visites des installations du SMVO



D'année en année, le nombre de visites des installations du SMVO augmente, que ce soit des écoles, des associations, des entreprises, des élus, l'intérêt pour les installations est grandissant.

	2006	2007	2008	2009	2010
Particuliers	2	26	0	81	62
Entreprises	42	21	57	79	168
Rippeurs	0	0	0	0	57
Institutionnels	110	165	170	152	71
Elus	39	0	107	63	63
Scolaires	916	1 269	1 511	1 316	1 340
Associations	71	189	139	131	151
Total	1 180	1 670	1 984	1 822	1 912

Les documents réalisés par le service communication

> Le Rapport d'activités Annuel

Chaque année, le service communication prend en charge la rédaction du Rapport d'activités Annuel du SMVO. Ce document permet de recenser toutes les données de l'année précédente.

> Le journal Interne du SMVO : le bimensuel «SMVO MAG».

Les Relations avec la Presse

> Des articles sur les opérations de sensibilisation

A chaque participation à un événement spécifique, un communiqué de presse et un dossier de presse sont envoyés à la Presse locale. Ainsi, le SMVO et ses adhérents ont fait l'objet de plus de 25 articles dans la Presse écrite locale en 2010.

> La pose de la première pierre du nouveau siège du SMVO

En septembre 2010, l'organisation de la pose de la première pierre du nouveau siège du SMVO a fait l'objet de plusieurs articles dans la Presse écrite Locale.

> des tournages TV

Plusieurs tournages TV ont été réalisés sur les installations du SMVO : l'un à l'occasion d'une interview d'Arielle FRANÇOIS, Vice Présidente en charge de la Commission Collecte sélective qui souhaitait intervenir sur un quai de transfert route / rail à l'occasion d'un tournage organisé sur la collecte des lampes usagées par « Envoyé Spécial » pour France 2, l'autre organisée à l'occasion de l'opération « foyers témoins » par une équipe de France 3 Région.

Les projets en cours

> Le nouveau site internet du SMVO (version 3)

En 2010, le site internet du SMVO n'a pu être mis à jour comme il l'aurait dû. Des soucis techniques n'ont pas permis au service de réaliser la mise à jour du site Internet. Un projet de nouveau site est en cours de réalisation et devrait voir le jour à l'été 2011. Ce site Internet sera complété par un système Intranet qui va permettre aux agents du SMVO de se connecter directement au réseau et de bénéficier de manière simplifiée d'informations communes.

De la même manière, un système Extranet devrait permettre à terme de diffuser l'information nécessaire et utile aux adhérents du SMVO directement, via un identifiant et mot de passe qui leurs seront communiqués et qui resteront confidentiels.



> Le VERDI Infos (nouvelle version)

Une nouvelle version du VERDI Infos est en cours de réalisation. L'objectif est de le rendre plus proche d'un magazine facile à lire et donnant l'essentiel des informations du syndicat et l'actualité des déchets.

Les deux grenelles de l'Environnement ont générés de nombreux changements dans l'organisation et la gestion des déchets. Aujourd'hui seulement, les décrets d'application du Grenelle apparaissent et vont permettre à de nombreux systèmes de voir le jour. L'actualité du SMVO et de ses adhérents est restée en attente de ces prises de décision et de ces modifications.

> Un guide du tri unique incluant les déchetteries, les recycleries et la prévention des déchets

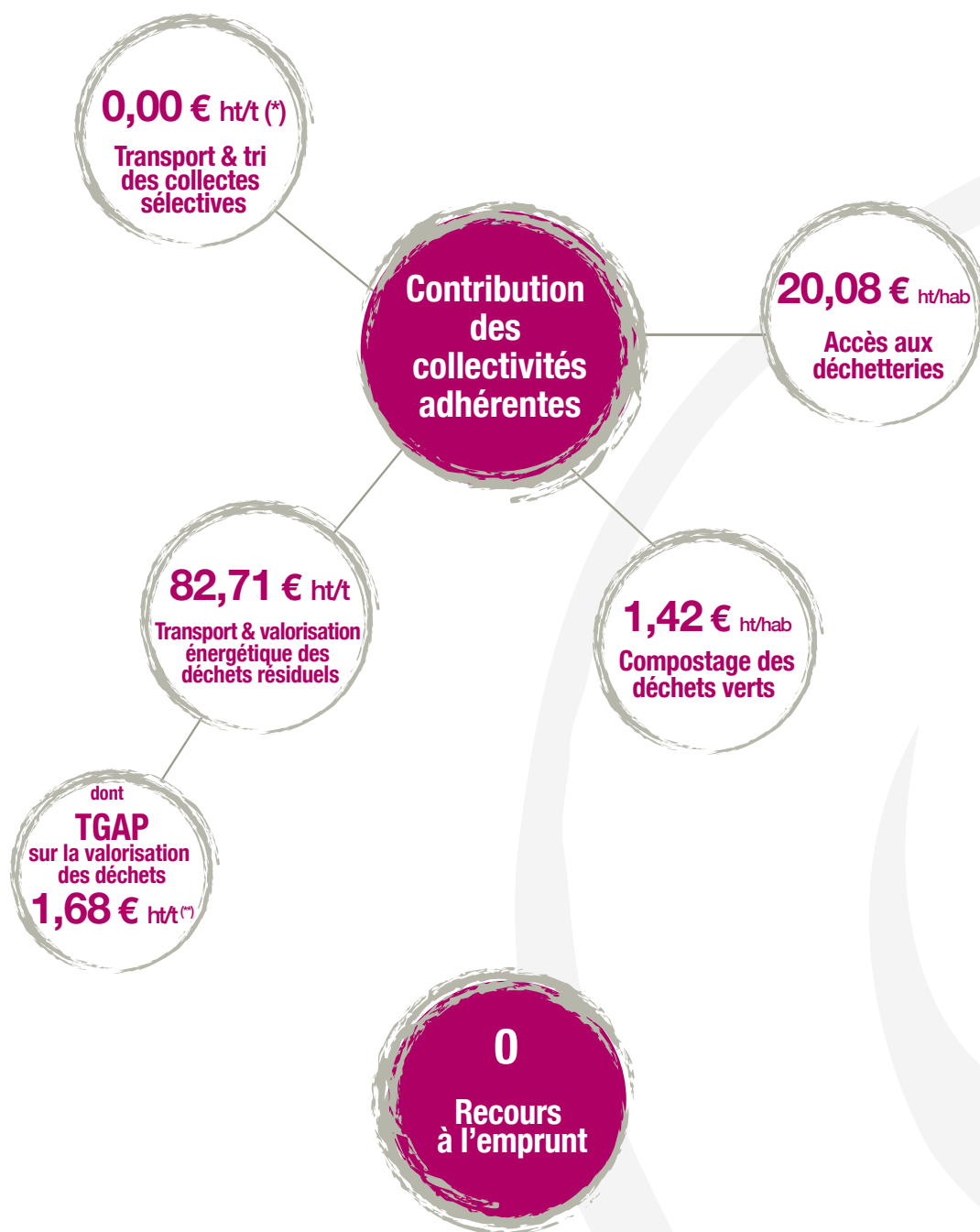
Attendu depuis longtemps par de nombreuses communautés de communes du territoire, un projet de guide du tri unique et commun à tous les adhérents est en cours d'étude. Il permettra de simplifier le message et d'indiquer tous les moyens mis à la disposition de l'habitant pour mieux trier ses déchets de chez lui en porte à porte jusqu'à la déchetterie ou la recyclerie. Informé des possibilités mises à sa disposition et des filières de déchets existants sur son territoire, il sera plus évident de mieux les recycler et/ou les valoriser.

10

BUDGET



> Des contributions maîtrisées

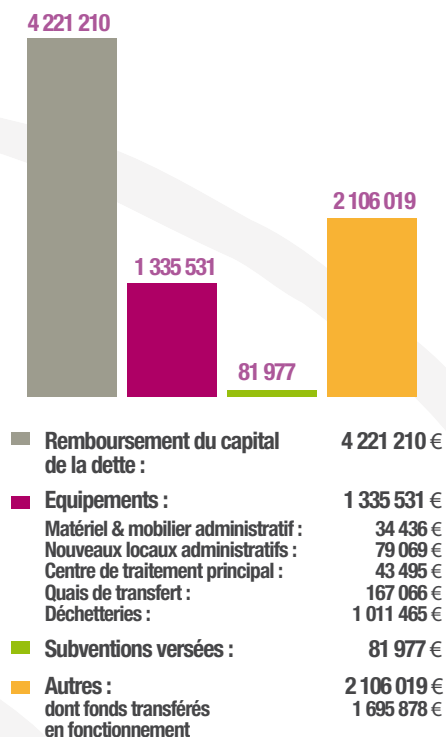


(*) 8,54 € voté dans le cadre du budget primitif ramené à 0,00 ht/t voté en fin d'année

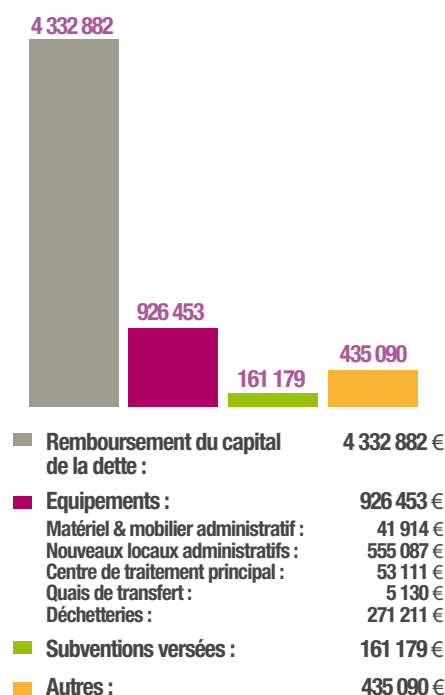
(**) L'une des plus faibles TGAP de France (Tarif de base de la TGAP pour les UIOM : 7 € ht/t)

> Budget d'investissement

Dépenses d'investissement 2009 : 7 744 737 € ht

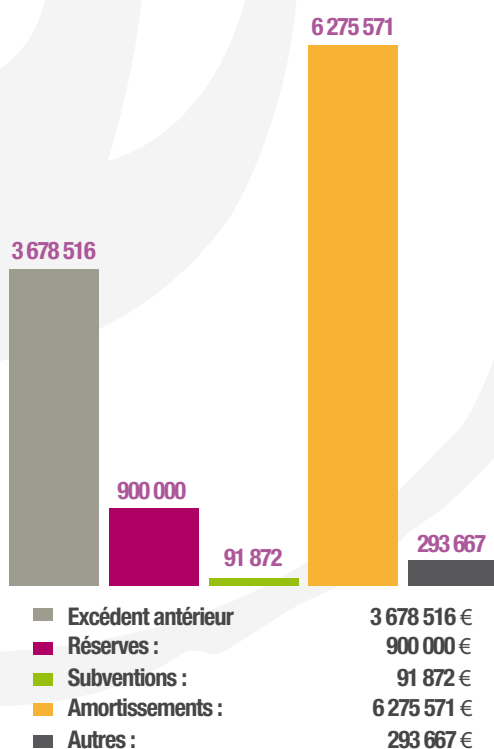


Dépenses d'investissement 2010 : 5 855 604 € ht

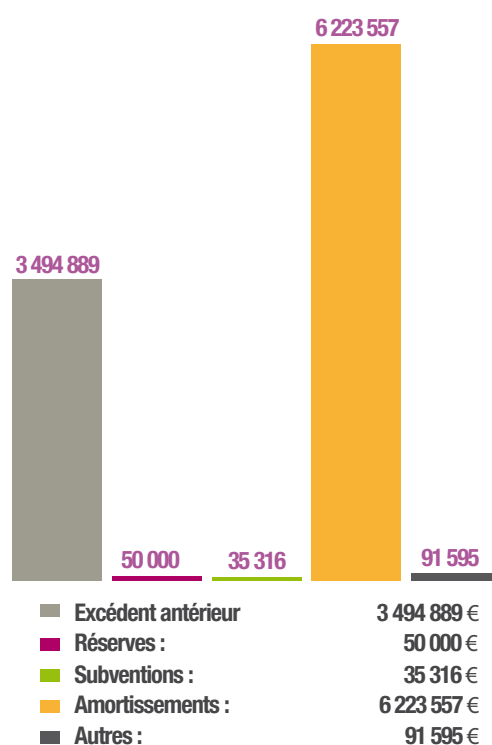


Les dépenses d'investissement se caractérisent par une stabilité du remboursement du capital de la dette qui constitue le poste de dépenses le plus important. Les amortissements, principale ressource d'investissement, viennent alimenter les excédents dont une partie, constituée de réserves, a été transférée en fonctionnement en 2009 pour 1 695 878 €.

Recettes d'investissement 2009 : 11 239 626 € ht

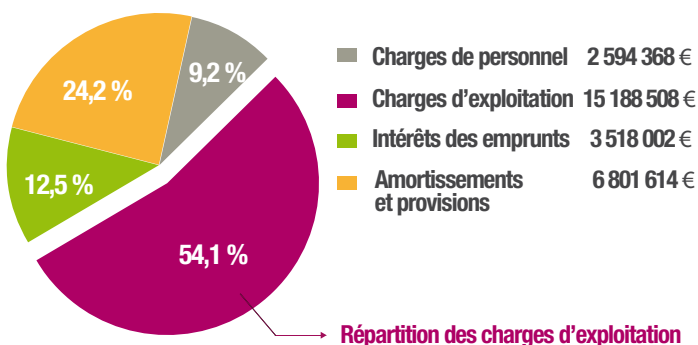


Recettes d'investissement 2010 : 9 895 357 € ht

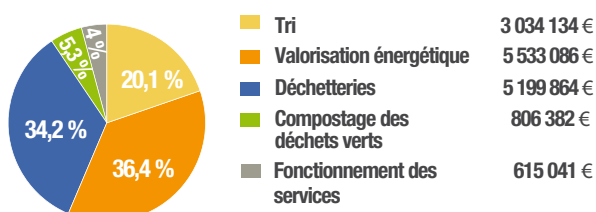


> Budget de fonctionnement

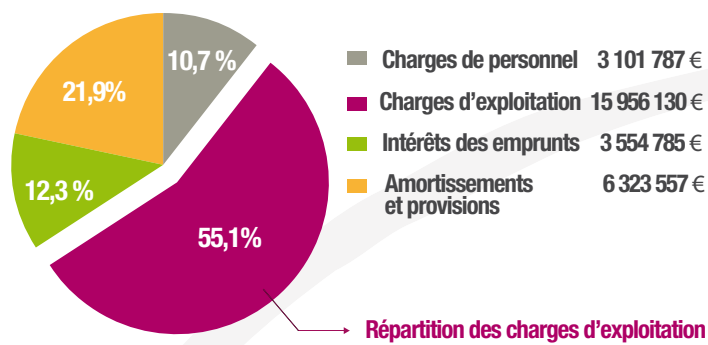
Dépenses de fonctionnement 2009 : 28 102 492 € ht



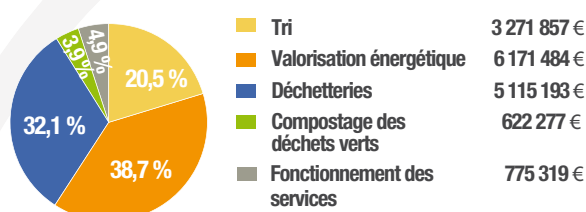
Répartition des charges d'exploitation



Dépenses de fonctionnement 2010 : 28 936 259 € ht

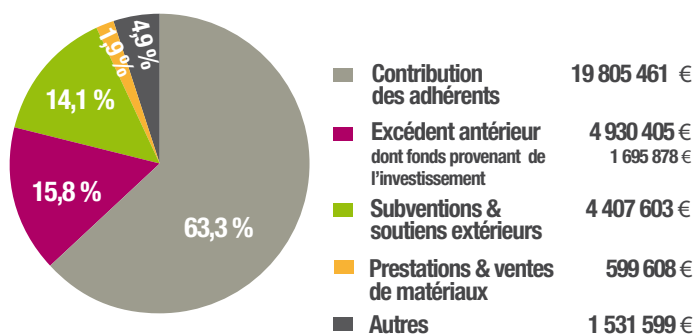


Répartition des charges d'exploitation

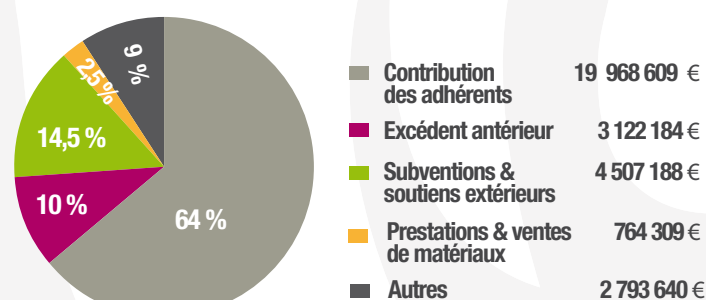


La proportion des charges d'exploitation reste stable, représentant 54,1 % des dépenses de fonctionnement en 2009 et 55,1 % en 2010. Leur répartition entre les différents services ne subit pas d'évolution majeure entre les deux exercices.

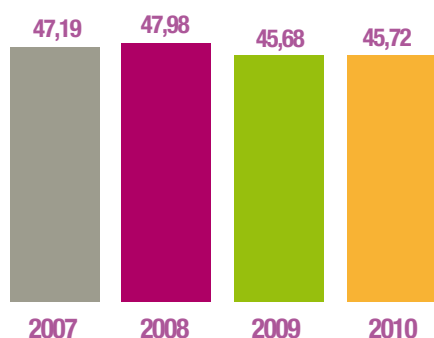
Recettes de fonctionnement 2009 : 31 274 676 € ht



Recettes de fonctionnement 2010 : 31 155 930 € ht



Contribution des adhérents à l'habitant en € ht



La contribution des adhérents, principale ressource du Syndicat reste stable depuis 2007.

Indicateurs techniques et financiers

Nombre de communes et groupements dans le périmètre du SMVO	Nombre d'habitants dans le périmètre du SMVO	Contributions			
			Valorisation énergétique	Tri	Déchetteries + déchets verts
14 groupements de communes 4 communes autonomes	433 611 (population totale) en 2009 436 723 (population totale) en 2010	en 2009	81,86 HT/t	0,00	21,66 HT/hab
		en 2010	82,71 HT/t	0,00	21,50 HT/hab

Tonnages de déchets pris en charge par le SMVO

	Collecte Sélective				Déchets verts				Déchetterie (Hors déchets verts)	Valorisation énergétique (sans TVI)
	Emballage	Journaux Magazines	Verre	Total Sélectif	Porte à Porte	Municipaux	Déchetteries	Total Déchets Verts		
Tonnes en 2009	9 039,6	9 066,33	11 313	29 419	19 018	6 720	17 867	43 605	58 850	131 757
En Kg/hab	20,9	20,9	26	67,85	43,86	15,50	41,21	100,56	135,72	303,86
Tonnes en 2010	9 609	9 325	10 804	29 738	19 221	6 692	17 918	43 831	63 768	125 946
En Kg/hab	22	21,35	24,73	68,09	44,0	15,3	41,0	100,36	146,01	288,4
Evolution en masse	+ 6,30 %	+ 2,85 %	- 4,50 %	+ 1,08 %	+1,07 %	- 0,42 %	+ 0,29 %	+ 0,29 %	+ 8,36 %	- 4,41 %
Evolution en Kg/hab	+ 5,26 %	+ 2,15 %	- 4,88 %	+ 0,36 %	+ 0,35 %	- 1,13 %	- 0,43 %	- 0,20 %	+ 7,58 %	- 5,09 %

Localisation des installations de traitement et valorisation

Un Centre de Traitement Principal à Villers Saint-Paul comprenant : 1 Centre de Valorisation Énergétique (capacité 157 500 tonnes/an), 1 centre de tri des emballages et journaux, revues et magazines (capacité 20 000 tonnes/an) et une plate-forme ferroviaire

21 déchetteries

4 quais de transfert route rail à Verberie, Estrées-Saint-Denis, Noyon et Compiègne

21 déchetteries : Lassigny, Estrées Saint-Denis, Villers Saint Paul, Crépy en Valois, Brenouille, Clairoix, Guiscard, Compiègne ZI Nord, Longueil Sainte-Marie, Le Plessis Belleville, Saint-Leu d'Esserent, Creil, Verberie, Betz, Laigneville, Lamorlaye, Noyon, Compiègne Mercières, Barbery, Ressons sur Matz et Morienvall

Montant global des dépenses de traitement des déchets du SMVO (Compte administratif 2010) :				28 939 258,74
Principales dépenses de prestations de service				
Installations	Prestataire	Mode d'exploitation	Dépenses des contrats	
Quais de transfert	SITA	Marché de prestations de service	1 145 174,28	
5 déchetteries	VEOLIA	Marché de prestations de service	195 348,82	
Centre de traitement principal	ESIANE	Délégation de service public	3 875 055,27	
Plate-forme ferroviaire	ESIANE	Délégation de service public	458 199,92	
Transport de bennes déchetteries	VEOLIA	Marché de prestations de service	1 965 317,86	
Transport ferroviaire	ECORAIL	Marché de prestations de service	113 313,34	
Transport ferroviaire	VFLI	Marché de prestations de service	1 486 302,95	
Transport ferroviaire	FRANCE WAGON	Marché de prestations de service	487 288,14	
Transport ferroviaire	RFF	Marché de prestation de service	71 518,65	
Déchets verts	NATURECO	Marché de prestations de service	403 725,46	
Déchets verts	AGRI-COMPOST	Marché de prestations de service	7 633,23	
Déchets verts	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX	Marché de prestations de service	14 519,56	
Déchets verts	TERRALYS	Marché de prestations de service	196 884,20	
Déchets verts	SEV	Marché de prestations de service	136 595,27	
Déchets verts	VALORISOL	Marché de prestations de service	57 786,24	
Déchets verts	BORAN AGRI	Marché de prestations de service	96 443,21	
Déchets dangereux des ménages	CHIMIREC	Marché de prestations de service	269 990, 76	
Terres & gravats	SITA	Marché de prestations de service	51 702,29	
Terres & gravats	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX	Marché de prestations de service	47 799,89	
Terres & gravats	VEOLIA	Marché de prestation de service	4 971,72	
Tout venant enfouissable	SITA	Marché de prestations de service	76 222,00	
Tout venant enfouissable	VEOLIA	Marché de prestations de service	1 137 450,88	
Seringues usagées	SANICOLLECT 60	Marché de prestations de service	744,25	
Traitement du bois	ECOBOIS	Marché de prestations de service	43 009,82	
Traitement du bois	VEOLIA	Marché de prestations de service	76 776,49	
Traitement du bois	SITA	Marché de prestations de service	60 944,84	
Traitement des néons	CHIMIREC	Marché de prestations de service		
Total			12 495 662,86€	

Montant global des recettes de fonctionnement (compte administratif 2009)	31 155 929,30€
---	----------------

Soutien des Eco-organismes		
Objet	Organisme	Montant
D3E	OCAD3E	131 970,84
Journaux Magazines	ECOFOLIO	585 218,60
Tri	ECO-EMBALLAGES	2 921 099,21
Valorisation énergétique	ECO-EMBALLAGES	807 264,48
Total		4 445 513,53€

Reversement des aides perçues aux collectivités	443 040,91€
---	-------------

Participation des collectivités	19 968 609,33€
---------------------------------	----------------

Valorisation		
Valorisation issue de l'incinération	Valorisation matériaux issus du tri	Production de compost
Electricité : 77 900 MWh	Emballages : 8 444 t	14 610 t
Mâchefers : 32 091,7 t	Journaux-magazines : 8 360 t	
Chaleur : 56 660 MWh	Verre : 10 804 t	

11

ANNEXES



Glossaire

Apport volontaire

Mode de collecte sélective consistant à porter, par l'habitant, les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

Centre de tri

Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur les éléments issus des collectes sélectives pour les séparer par matériau.

Cogénération

Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets.

Collecte sélective

Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux/magazines, verre).

D3E

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchet

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou bien meuble abandonné, ou que son propriétaire destine à l'abandon.

Déchets ménagers

Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchetteries.

Déchets ultimes

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets «qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux» (loi du 13 juillet 1992).

Déchetterie

Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, qui recueille le dépôt des déchets encombrants et des déchets ménagers spéciaux ou

toxiques (huiles, solvants, peintures, batteries...).

Déchets industriels banals (DIB)

Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

EMR

Emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts...).

ELA

Emballages liquides alimentaires tels que les briques de lait ou de jus de fruits.

Encombrants

Déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (meubles, matelas...).

Gravats

Débris de démolition.

Mâchefers

Résidus non combustibles produits à la sortie du four d'incinération. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.

Mégawatt (MW)

Le mégawatt correspond à la puissance d'une centrale de production.

Mégawattheure (MWh)

Le mégawattheure (MWh) correspond à la production pendant 1 heure d'une installation d'une puissance de 1 mégawatt (MW).

Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui peuvent être pris en charge par la collecte traditionnelle.

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

Ordures ménagères Résiduelles (OMR)

Déchets restant après la collecte sélective.

PEHD (Polyéthylène Haute Densité)

Matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages comme les flacons de produits ménagers et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...

PET (Polyéthylène Téréphthalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) et recyclable en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Recyclage

Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production (verre, plastique, acier...) en remplacement total ou partiel d'une matière vierge.

REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères)

Résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées.

Traitement des déchets

Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage ou incinération avec récupération d'énergie.

Valorisation

Consiste à redonner une valeur aux déchets par réutilisation du produit (consigne), recyclage, compostage, régénération (production d'une nouvelle matière première) ou sous forme d'énergie.

Valorisation énergétique

Consiste à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant pour récupérer de l'énergie sous forme de vapeur ou de chaleur.

Valorisation matière

Valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.

Valorisation organique

Valorisation des déchets organiques à l'exemple du compostage.



**SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

BP 30316
60203 COMPIEGNE CEDEX
e-mail : smvo@smvo.fr
Tél. : 03 44 38 29 00
Fax : 03 44 38 29 01

www.smvo.fr